Scientific Excellence • Resource Protection & Conservation • Benefits for Canadians
Excellence scientifique • Protection et conservation des ressources • Bénéfices aux Canadiens

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DE L'ÎLE DU CAP-BRETON

Rapport d'Analyse Économique et Commerciale N° 57

Fisheries and Oceans Pêches et Océans

Canada

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DE L'ÎLE DU CAP-BRETON

Division du développement économique
Direction de l'économique et de la coordination des programmes
Ministère des pêches et océans
Région de Scotia-Fundy
C.P. 550, Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2S7

Décembre 1989

**Rapport d'analyse économique
et commerciale n° 57**

90-06184/

This publication is available in English under the title "The Cape Breton Island Fishing Industry"

© Ministère des Approvisionnements
et Services du Canada 1989
N° de catalogue FS66-5\57F
ISBN 0-662-96158-7
ISSN 0847-1185

Pour citation:

Direction de léconomique et de la coordination des programmes, région de Scotia-Fundy. L'Industrie de la Pêche de l'Île du Cap-Breton. Rapport d'analyse économique et commerciale n° 57, 57 pp.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Liste des figures v

Résumé/Abstract vi

Première partie : Vue d'ensemble 1

La nature de la pêche 1

Caractéristiques fondamentales de l'industrie de la pêche commerciale du Cap-Breton 2

Deuxième partie : La situation actuelle 6

Troisième partie : L'aquiculture : vue d'ensemble 16

Quatrième partie : La pêche sportive 22

Cinquième partie : Les espèces sous-exploitées 26

Sixième partie : Conclusions 32

Septième partie : Données statistiques - Liste des tableaux 34

Tableau 1. Nombre de déclarants qui tirent des revenus de la pêche dans l'île du Cap-Breton (1981-1987) 34

Tableau 2. Nombre de pêcheurs du Cap-Breton par comté et catégorie (1986-1988) 35

Tableau 3. Permis de pêche restreinte par comté du Cap-Breton (1984-1988) 36

Tableau 4. Nombre de permis de pêche actifs et inactifs dans la région de Scotia-Fundy, Cap-Breton (1988) 37

Tableau 5. Nombre de bateaux de pêche enregistrés au Cap-Breton, par comté (1984-1988) 38

Tableau 6. Nombre de bateaux de pêche enregistrés au Cap-Breton, selon la longueur libre et le comté (1984-1988) 39

Tableau 7. Nombre d'acheteurs de poisson par comté du Cap-Breton (1988) 40

Tableau 8. Pourcentage, par comté, des débarquements de poisson de fond vendus aux acheteurs principaux (1988) 40

Tableau 9. Part des débarquements provinciaux attribuables au Cap-Breton (1984-1988) 41

Tableau 10. Nombre d'établissements de transformation accrédités, par comté du Cap-Breton (1980-1989) 42

Tableau 11. Prises et valeurs au débarquement selon les espèces principales (1984-1988) 43

Tableau 12. Prises et valeurs au débarquement par espèces principales et comtés du Cap-Breton (1984-1988) 44

Tableau 13. Prises et valeur au débarquement du poisson de fond et de toutes les espèces en Nouvelle-Écosse (1984-1988) .. 45

Tableau 14. Débarquements dans l'île du Cap-Breton, selon le type d'acheteur (1985-1988) 46

Tableau 15. Prises totales et valeur au débarquement par comté du Cap-Breton, et comparaison avec la N.-É. (1984-1988) 47

Tableau 16. Sommaire des prises récentes (1983-1988) et TPA (1983-1989) et taux de prises recommandés en 1990..... 48

Tableau 17. La production aquicole dans l'île du Cap-Breton (1988) ... 49

Tableau 18. Nombre d'entreprises aquicoles par type, et localités où elles exercent leur activité au Cap-Breton (1988) 50

Tableau 19. État des résultats d'une entreprise hypothétique d'élevage des salmonidés dans des cages en mer (prix de la livre de saumon : 4 $) -- $ de 1987 51

Tableau 20. État des résultats d'une entreprise hypothétique d'élevage des salmonidés dans des cages en mer (prix de la livre de saumon : 6,60 $) -- $ de 1987 52

Tableau 21. Nombre de permis de pêche à la ligne vendus au Cap-Breton, par comté (1984-1985) et (1988-1989) 53

Tableau 22. Prises sportives de saumon dans les rivières du Cap-Breton (1984-1988) 54

Tableau 23. Nombre d'établissements accrédités et d'employés de l'industrie de la transformation au Cap-Breton, dans les années indiquées 55

Tableau 24. Valeur estimative de l'investissement dans les établissements de transformation accrédités du Cap-Breton, dans les années indiquées 56

Tableau 25. Capacité de conservation frigorifique des établissements de transformation accrédités du Cap-Breton, dans les années indiquées..... 57

LISTE DES FIGURES

Page

Figure 1. Sous-zones et divisions de l'OPANO et secteurs canadiens de gestion des pêches 3

Figure 2. Ports pour petits bateaux du Cap-Breton 5

Figure 3. Prises et valeurs au débarquement, Cap-Breton (toutes les espèces) 13

Figure 4. Répartition des entreprises d'aquiculture, île du Cap-Breton (1989) 21

Figure 5. Rivières où l'on pêche à la ligne le saumon au Cap-Breton 24

Résumé

Division du développement économique, Direction de la coordination de programme et de l'économique, Région de Scotia-Fundy. 1989. L'Industrie de la Pêche de l'Île du Cap-Breton. Rap. de l'Anal. Écon. Comm. N°. 57, Ministère des Pêches et des Océans: 57 pp.

L'économie de l'île du Cap-Breton repose beaucoup sur l'industrie de la pêche. Peu d'alternatives sont disponnibles pour les communautés rurales dont l'économie est basée uniquement sur la pêche. Les prises incluent le poisson de fond, les crustacés et les espèces pélagiques. La surcapacité physique ainsi que la réduction des stocks constraignent les opportunités d'accroissement de la récolte ainsi que la transformation des espèces traditionnelles. Avec l'amélioration du développement technique et de la mise en marché, les espèces sous-utilisées démontreront un certain potentiel. Les perspectives d'avenir par contre demeurent avec l'utilization des infrastructures existantes, l'accroissement de la productivité afin de développer les produits de valeur ajouté. Malgré l'accroissement de la contribution de l'aquiculture à l'industrie de la pêche, ce secteur a connu un ralentissement d'activités dû à la diminution des prix et certains problèmes techniques. La pêche sportive en concert avec le développement de l'industrie touristique risque de jouer un rôle accru dans le développement économique du Cap-Breton. Le développement soutenu du secteur de la pêche au Cap-Breton nécessite la coopération de tous les ministères et agences gouvernementales impliqués ainsi que le secteur privé.

Abstract

Economic Development Division, Program Coordination and Economics Branch, Scotia-Fundy Region. 1989. The Cape Breton Island Fishing Industry. Econ. Comm. Anal. Rep. No. 57, Department of Fisheries and Oceans: 57 p.

Cape Breton Island is very dependent upon the fishing industry. Few alternatives exist for rural communities with an economic base built solely on fishing. Catches include groundfish species, shellfish, and pelagic. Opportunities to expand the harvesting and processing of traditional species are constrained by physical overcapacity and resource reductions. With sufficient technical and marketing development, non-traditional or underutilized species have some potential, but the main opportunity lies in utilizing existing infrastructure, with improved efficiency, to produce value added traditional products. Aquaculture has assumed an important role in fish production but development has slowed because of low prices and technical problems. There is a potentially strong role for the sport fishery in concert with development of the tourism sector in Cape Breton. Sustainable development of the Cape Breton commercial fishery requires the cooperation of all government departments and agencies concerned as well as industry participants.

PREMIÈRE PARTIE : VUE D'ENSEMBLE
LA NATURE DE LA PÊCHE

La tradition

La longue histoire de la pêche commerciale au Cap-Breton remonte aux premières entreprises européennes au large des côtes de l'Amérique du Nord. C'est au XVIII[e] siècle que les insulaires commencent à pratiquer la pêche. Depuis lors, les pêcheurs ont acquis des méthodes et des traditions solidement établies, et l'industrie domine encore aujourd'hui le mode de vie de la majorité des petits villages côtiers.

Importance locale

L'industrie de la pêche revêt une importance capitale, à l'échelle locale, en dépit du fait qu'elle emploie qu'une proportion relativement faible de la main-d'oeuvre du Cap-Breton, et que la valeur au débarquement des prises ne représente qu'une petite partie de la valeur au débarquement totale dans l'ensemble de la province. Il est plus facile d'en percevoir clairement l'importance locale lorsqu'on exclut le secteur industriel du nord-est de l'île. En effet, le reste du Cap-Breton se compose de localités dispersées dont la base économique est restreinte. L'emploi dans le secteur des pêches a toujours constitué un important élément de soutien de la vie communautaire rurale.

L'aquiculture

Malgré les échecs récents, la production aquicole prend de plus en plus d'importance. En effet, le Cap-Breton a produit la majeure partie du poisson d'élevage et a contribué largement à la culture des mollusques et crustacés. À l'heure actuelle, les possibilités de développement sont au point mort à cause de la baisse des prix et de plusieurs contraintes techniques.

La pêche sportive

La pêche sportive n'est pas qu'un loisir populaire auprès des résidents de l'île; elle attire aussi les touristes et procurent donc des avantages économiques au Cap-Breton. De façon générale, on y pêche dans les eaux intérieures le saumon de l'Atlantique et la truite. Tous les ans des pêcheurs de divers coins du monde viennent au Cap-Breton.

CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE COMMERCIALE AU CAP-BRETON

Les espèces principales

Au Cap-Breton, l'industrie repose principalement sur l'exploitation du poisson de fond; on y pêche aussi des mollusques et crustacés et des poissons pélagiques. La morue est le plus important poisson de fond; le homard et le crabe des neiges dominent la pêche des crustacés; le hareng et le maquereau constituent les principales espèces pélagiques.

Zones de pêche

Les pêcheurs côtiers exploitent généralement la ressource à proximité de leurs localités de résidence, et les bateaux de plus grande taille pêchent le poisson de fond en haute mer. Les bateaux dont le port d'attache est au Cap-Breton peuvent pratiquer la pêche dans les sous-zones et divisions suivantes de l'Organisation des pêcheries de l'Atlantique du nord-ouest (OPANO) : les divisions 4RST dans le golfe du Saint-Laurent; les divisions 4VWX sur la plate-forme néo-écossaise; les sous-zones 3PN et 3PS au large du sud de Terre-Neuve; ils sont également autorisés à exploiter, dans une certaine mesure, les stocks des divisions 2J3KL au nord-est de Terre-Neuve. Ces sous-zones et divisions sont illustrées à la figure 1. On fait aussi un peu de pêche dans les lacs Bras d'Or.

Zones de gestion des pêches

La gestion des pêches de l'île du Cap-Breton est confiée à deux régions du ministère des Pêches et Océans : la région de Scotia-Fundy dont le bureau principal est à Halifax, et la région du Golfe dont le bureau est à Moncton (voir la figure 2). La gestion de la flottille hauturière s'étend à l'ensemble de la région atlantique et vise à répartir des contingents spécifiques pour chaque stock principal. On a établi dans chaque région un certain nombre de zones de gestion distinctes de pêche côtière du homard, du crabe et du hareng, et de petits bateaux de pêche côtière du poisson de fond (bateaux de moins de 65 pieds ou 19,8 mètres), qui sont administrées par secteur.

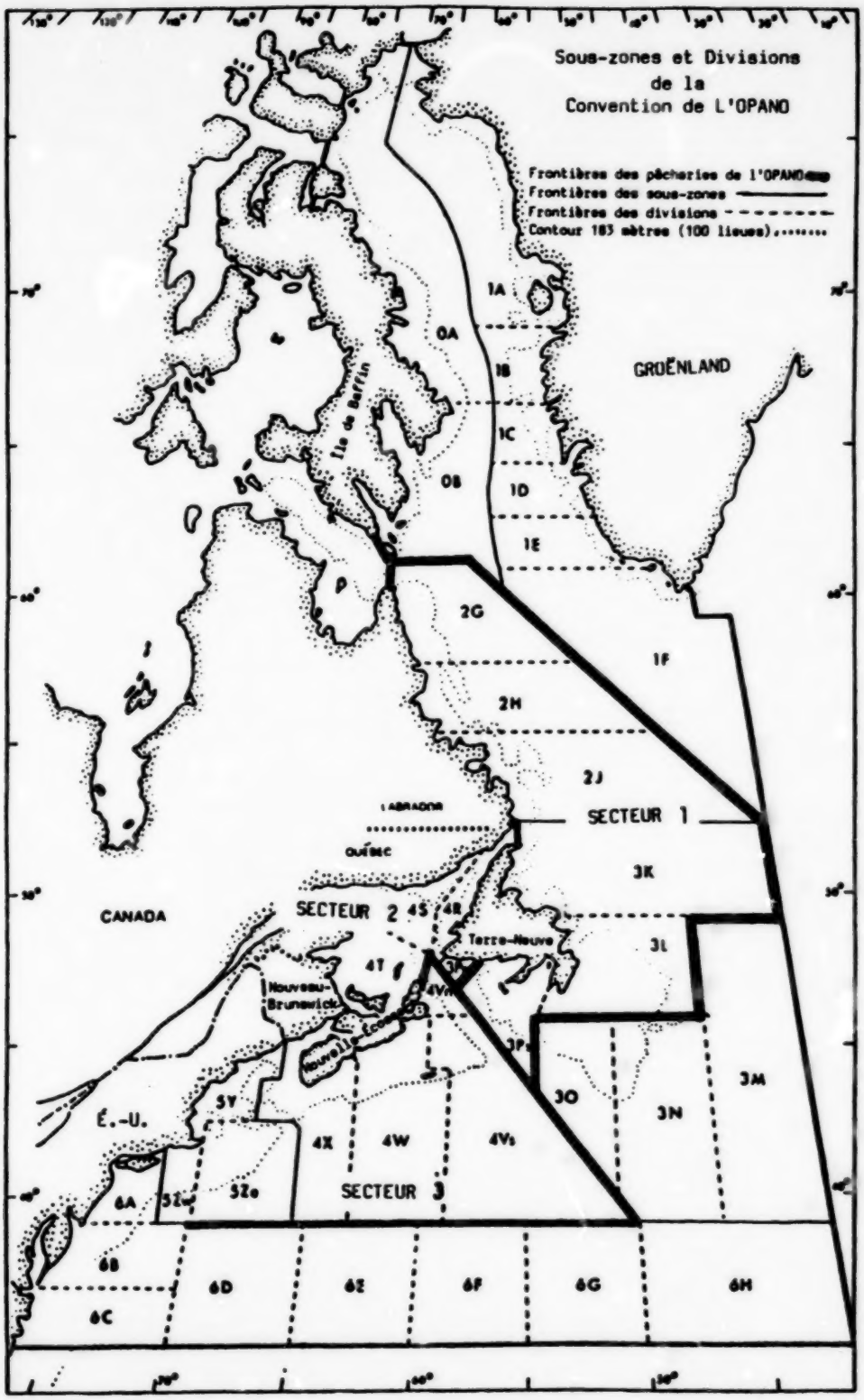

Figure 1. Sous-zones et divisions de l'OPANO et secteurs canadiens de gestion des pêches.

La gestion par secteur

Le méthode de gestion par secteur est entrée en vigueur en 1982. En vertu de cette méthode, on répartit la région atlantique en trois secteurs de gestion, tel que l'illustre la figure 1, et les permis ne peuvent être transférés d'un secteur à l'autre. L'île du Cap-Breton se situe dans les secteurs 2 et 3. La gestion par secteur a pour objectif principal d'atteindre un meilleur équilibre entre la ressource disponible dans chaque secteur et la flottille de pêche côtière de l'île qui l'exploite. Il faut signaler, toutefois, que les bateaux des localités à proximité des frontières de secteur, qui pêchent traditionnellement des deux côtés peuvent exploiter les ressources des sous-divisions de l'OPANO adjacentes à la division de leur port d'attache. Les chevauchements suivants sont autorisés pour les ports du Cap-Breton :

Division de port d'attache	Chevauchement autorisé
4T	4Vn
4Vn	4T

Par le passé, un certain nombre de gros bateaux de pêche côtière à engins mobiles (10,6 à 19,8 mètres ou 35 à 65 pieds) ont exploité la ressource au-delà des zones de chevauchement autorisées. On permet à ces bateaux de continuer de pêcher dans les zones précises où il y a eu chevauchement depuis toujours, s'ils y exploitaient la ressource entre 1978 et 1980.

Ports pour petits bateaux

La figure 3 montre que le gouvernement est propriétaire d'installations portuaires dans 70 localités du Cap-Breton. Il incombe à la Direction des ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et Océans d'assurer l'entretien de ces installations, de faire des travaux de rénovation et de construire de nouveaux ports. On estime que le Ministère a dépensé au total 79,6 millions de dollars pour l'entretien et la construction de ports pour petits bateaux[1].

---

1 Chiffres fournis par la Direction des ports pour petits bateaux, Pêches et Océans, fondés sur l'hypothèse que cette somme correspond à ce qu'il en coûterait de reconstruire les structures existantes en 1985. Il faudrait investir 40 millions de dollars supplémentaires si l'on voulait faire tous les travaux d'agrandissement et de rénovation souhaitables.

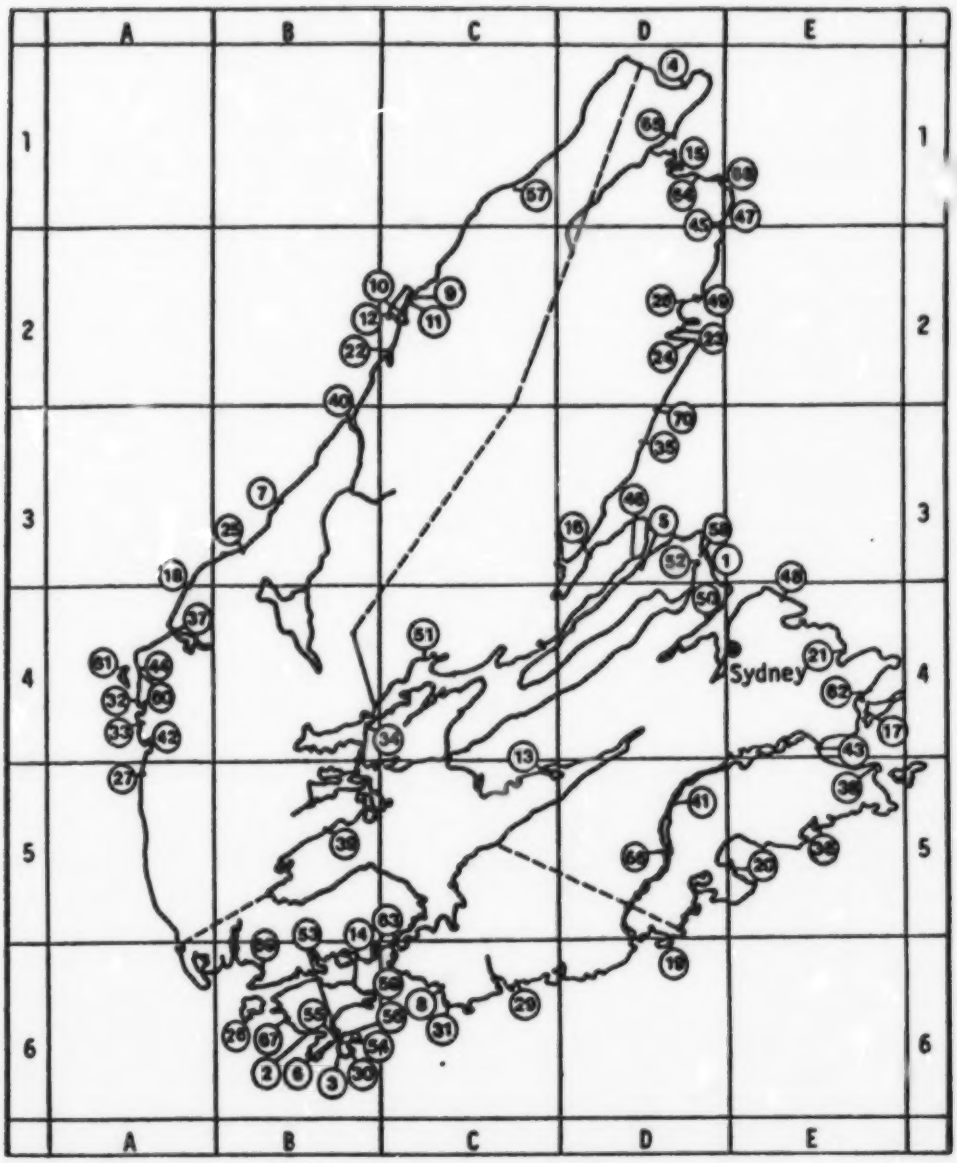

Figure 2. Ports pour petits bateaux au Cap-Breton.
(Source : Direction des ports pour petits bateaux, Pêches et Océans, Halifax)

1	(D3)	Alder Point
2	(B5)	Arichat
3	(B3)	Arrow Point
4	(D1)	Bay St.Lawrence
5	(D2)	Big Bras d'Or
6	(B4)	Boudreauville
7	(B3)	Broad Cove Marsh
8	(C3)	Chapel Cove
9	(C2)	Châticamp (Dig)
10	(C2)	Châticamp (quai du village)
11	(C2)	Glace Bay
12	(C2)	Grand Etang
13	(C4)	Ingonish Beach
14	(C5)	Ingonish Ferry
15	(D2)	Inverness
16	(C3)	Janvrin Harbour
17	(E4)	Judique
18	(A3)	Little Cove
19	(C5)	L'Archevêque
20	(B5)	Little Anse
21	(E4)	Little Harbour (L'Ardoise)
22	(B2)	Little Judique Harbour
23	(C2)	Little Judique Ponds
24	(C2)	Little Narrows
25	(B3)	Little River
26	(B6)	Louisbourg
27	(A5)	Mabou Harbour
28	(D2)	Main-A-Dieu
29	(C6)	Marble Mtn.
30	(B6)	Margaree Harbour
31	(C6)	Marion Bridge
32	(A4)	Mckay's Point
33	(A4)	Mira River (lagune)
34	(C4)	Murphy's Pond
35	(C3)	Neil's Harbour
36	(D3)	New Campbellton
37	(D1)	New Haven
38	(D5)	North Bay
39	(D2)	North Gut
40	(B2)	North Lake
41	(D5)	North Sydney
42	(A4)	Petit-de-Grat
43	(E4)	Pirate Harbour
44	(A4)	Point Michaud
45	(D2)	Port Hawkesbury
46	(C3)	Port Morien
47	(D2)	Port Morien
48	(E3)	Red Island
49	(D2)	River Bourgeois
50	(D1)	River Denys
51	(C4)	River Inhabitants
52	(C3)	River Tillard
53	(B6)	Rocky Point
54	(B5)	Scatarie Island
55	(B4)	Scotsville
56	(B4)	Seal Harbour
57	(C1)	Sheet Harbour
58	(D3)	Sight Point
59	(D3)	Smelt Brook
60	(D3)	Soldiers Cove
61	(D3)	Spanish Bay
62	(E4)	Sydney
63	(D3)	Sydney Mines
64	(D3)	Tarbot
65	(D3)	Tarbot
66	(D5)	Victoria Bridge
67	(B6)	West Arichat
68	(D5)	White Point
69	(D3)	Whitepoint
70	(B3)	Wreck Cove
71	(C2)	Châticamp Point
72	(C2)	Crane Cove (Eskasoni)
73	(B5)	Descousse
74	(D3)	Dingwall
75	(D3)	Englishtown
76	(D3)	False Bay
77	(D3)	Finlay Point
78	(D2)	Forchu
79	(D2)	Gabarus
80	(C2)	Châticamp (Co-op)
81	(C2)	New Waterford
82	(E4)	North Ingonish
83	(D5)	North Sydney (Ballast Grounds)
84	(C4)	Wyanse
85	(D3)	Oyster Creek
86	(B6)	Petit-de-Grat (Fisherman's)
87	(B6)	Petit-de-Grat (Co-op)
88	(B6)	Petit-de-Grat (usine)
89	(B6)	Petit-de-Grat (entrée nord)
90	(C1)	Pleasant Bay
91	(C3)	Point Aconi
92	(B4)	Poirierville
93	(B4)	Port Hood
94	(B4)	Port Hood Island
95	(B4)	Port Morien
96	(D2)	River Bourgeois
97	(D3)	Smelt Brook
98	(D3)	Soldiers Cove
99	(D3)	Spanish Bay
100	(D5)	Victoria Bridge
101	(B6)	West Arichat
102	(D5)	White Point
103	(D3)	Whitepoint
104	(B3)	Wreck Cove

DEUXIÈME PARTIE : LA SITUATION ACTUELLE

Revenus tirés de la pêche

Le rapport le plus récent de Statistique Canada sur les revenus nets imposables révèle que le revenu total annuel des pêcheurs du Cap-Breton a augmenté considérablement; en effet, il est passé de 12,1 millions de dollars en 1981 à 36 millions de dollars en 1987. On note une augmentation constante, sauf en 1984, année où les revenus ont accusé une baisse de 8 % sur l'année précédente. On s'attend à ce que les revenus en 1988 et 1989 soient inférieurs à ceux de 1987, une des meilleures années de l'industrie dans la région. La valeur au débarquement à la fin de 1988 a chuté de 16 % par rapport à 1987. Entre 1981 et 1987, le revenu total annuel des pêcheurs du Cap-Breton, qui produisent une déclaration, est passé de 24,5 millions à 61,7 millions de dollars; le revenu total moyen par pêcheur s'élevait à 13 066 $ en 1981 et à 24 190 $ en 1987. Les revenus tirés de la pêche représentaient environ 50 % du revenu total au Cap-Breton, mais ce taux avait atteint 56 % et 59 % en 1986 et 1987 respectivement. Les prestations d'assurance-chômage constituaient quelque 20 % du revenu annuel total des pêcheurs de 1981 à 1983; ce taux atteignait 28 % en 1984 et était ramené à 22 % en 1987. Le reste du revenu total (20 % à 30 %) des pêcheurs, qui font une déclaration d'impôt, provient de divers revenus d'emploi (à part la pêche) et d'autres transferts de paiements.

La main-d'oeuvre

En 1988, le Cap-Breton compte 4 383 pêcheurs commerciaux enregistrés. Une grande partie de ceux-ci sont membres de l'équipage d'un bateau; nombre des pêcheurs font la pêche à temps partiel ou, dans le cas d'environ 900 pêcheurs situés du côté du golfe, ne sont autorisés à pêcher qu'à bord de bateaux de moins de 50 pieds de longueur. La proportion de pêcheurs professionnels à temps plein ne dépasse donc pas 34 %. Le nombre total de pêcheurs enregistrés, dans toutes les catégories, ne représente qu'un peu plus de 6 % de la main-d'oeuvre du Cap-Breton (recensement de 1986). Un grand nombre des pêcheurs à temps plein vivent dans le comté du Cap-Breton; on en dénombe 687 en 1988, soit 46 % des pêcheurs de l'île qui exploitent la ressource à temps plein.

Les registres de délivrance des permis de 1986 à 1988 révèlent une augmentation de l'ordre de 20 % du nombre de pêcheurs enregistrés. La hausse est peut-être moins réelle dans les faits étant donné la modification apportée à la réglementation des pêches de l'Atlantique en janvier 1986. En vertu de ce changement, tous ceux qui désiraient faire la pêche commerciale, peu importe la durée des activités, devaient s'inscrire à la Sous-section de la délivrance des permis de Pêches et Océans. Auparavant, quelqu'un pouvait pêcher pendant une durée maximale de quinze jours sans s'inscrire, et par conséquent, bon nombre

de pêcheurs occasionnels inscrits maintenant au registre n'étaient pas intégrés aux statistiques annuelles sur les permis délivrés. Par contre, il se peut que le nombre de pêcheurs à temps partiel qui sont passés pêcheurs à temps plein représente une augmentation réelle. L'accroissement du nombre de pêcheurs enregistrés peut aussi traduire une augmentation générale du chômage. Dans ce cas, les localités disposent d'une main-d'oeuvre supplémentaire apte à faire la pêche.

La flottille de pêche

On compte actuellement 3 160 permis de pêche restreinte délivrés aux propriétaires de 1 446 bateaux. Ces permis les autorisent à faire la pêche restreinte des espèces suivantes : le poisson de fond, le homard, le crabe des neiges, la crevette, le pétoncle, le hareng, le maquereau et le thon. La flottille comprend principalement des bateaux de pêche côtière (97 % en 1988) de moins de 45 pieds. Les bateaux de dimensions moyennes, c'est-à-dire de 45 à 65 pieds, ne constituent que 2 % de la flottille et la proportion des gros bateaux de pêche hauturière (100 pieds et plus) est inférieure à 1 %. Les petits bateaux sont répartis autour de l'Île et les plus gros sont concentrés dans quelques ports des comtés du Cap-Breton et de Richmond.

Entre 1984 et 1988, on a observé une augmentation du nombre des bateaux de pêche enregistrés dont le port d'attache est au Cap-Breton. Le fait que les pêcheurs n'utilisaient généralement qu'un seul bateau pour pêcher le homard et le poisson de fond peut expliquer cette hausse dans une certaine mesure. Les meilleurs résultats obtenus par les pêcheurs de poisson de fond semblent en avoir encouragé certains à partager leur permis entre deux bateaux, c'est-à-dire à en acquérir un nouveau, ayant une capacité supérieure, pour capturer le poisson de fond et à affecter celui qu'ils avaient déjà à la pêche du homard. Un règlement mettait fin à cette pratique en 1988. L'accroissement du nombre de pêcheurs à la ligne commerciaux semble avoir fait grimper beaucoup plus le nombre de bateaux parce que ces pêcheurs essayaient d'arrondir les revenus tirés de pensions ou du travail dans d'autres industries. Puisque la pêche à la ligne est ouverte à tous, elle peut aussi servir de voie d'entrée au particulier qui désire obtenir le statut de pêcheur à temps plein et, par conséquent, être admissible ultérieurement à un permis de pêche restreinte. Entre 1984 et 1988, on a constaté une augmentation totale de 173 bateaux enregistrés. La plupart de ces bateaux mesuraient moins de 45 pieds.

Surcapacité de récolte

Dans l'industrie de la pêche, on reconnaît que la surcapacité est un élément sous-jacent à divers problèmes tels l'arrêt d'une pêche parce qu'on a capturé la quantité de prises permises avant la date prévue, et les conflits entre

groupes de pêcheurs qui se disputent la répartition de la ressource. C'est aussi un obstacle important à la rentabilité économique. En réalité, la surcapacité signifie que la flottille est en mesure d'exercer un effort de pêche[1] supérieur à l'effort nécessaire pour exploiter entièrement la ressource disponible. Mais à part l'effort de pêche réel des bateaux actifs, il faut tenir compte de la capacité de récolte latente des bateaux sous-utilisés ayant des permis de pêche du poisson de fond. Par exemple, dans la partie du Cap-Breton qui relève de la région Scotia-Fundy, un nombre total de 465 permis de pêche restreinte[2] n'étaient pas ou très peu utilisés pour la pêche du poisson de fond. Si ces titulaires de permis commençaient à exploiter la ressource, l'effort de pêche accru épuiserait davantage les stocks et réduirait les revenus tirés de la pêche.

La pêche traditionnelle ne peut pratiquement pas connaître d'expansion en raison de la surcapacité. Même si la flottille existante peut envisager de faire un certain nombre de nouvelles pêches (certaines de ces pêches sont d'ailleurs pratiquées actuellement[3]), il semble que les perspectives fondamentales de développement soient liées à l'amélioration des pêches traditionnelles; il faut notamment rehausser la qualité et contrôler la capacité de pêche. De la même façon, le phénomène de la surcapacité dans le secteur de la transformation a changé l'orientation du gouvernement en matière de stimulants et d'exécution de nouveaux projets; on vise maintenant davantage à améliorer l'efficacité des installations en place et la qualité du produit[4] plutôt qu'à agrandir des usines.

Les acheteurs de poisson

En 1988, on comptait 101 acheteurs de poisson au Cap-Breton. Vingt d'entre eux entraient dans la catégorie des acheteurs importants, c'est-à-dire que les achats minimum de chacun s'élevaient à un million de dollars. Ceux-ci ont acheté 85,1 % des débarquements de poisson de fond en 1988. Entre 1985 et 1988, le nombre d'acheteurs de l'extérieur de l'île a augmenté considérablement (voir tableau

---

1 Quantité d'heures et (ou) nombre d"engins nécessaires pour capturer le poisson. Document n° 1 des normes du COATACA, pêches et Océans, Ottawa (sans date de publication).

2 Permis de pêche commerciale autorisant le titulaire à participer à une pêche restreinte dont le nombre de pêcheurs est contrôlé.

3 Par exemple, la mactre de Stimpson, la crevette, le merlu argenté, le chien de mer et le lançon.

4 Selon les lignes directrices sur la politique relative à l'investissement public déposées en 1986 et révisées en 1989.

14). Leur part du produit n'a toutefois pas augmenté proportionnellement, et ce sont les acheteurs locaux qui ont continué à s'en procurer la plus grande quantité. En examinant les chiffres de 1985 à 1988, on observe que la plus grande proportion des achats annuels de poisson effectués par des non-résidents a eu lieu en 1987, année où les achats représentaient 17 % des débarquements totaux au Cap-Breton. Même si les stocks de poisson fournis aux compagnies locales ont diminué graduellement, les acheteurs ont réussi, en tant que groupe, à maintenir un niveau d'approvisionnement constant. On ne dispose pas de renseignements sur la destination des produits qu'achètent les acheteurs locaux. Il est possible que certains d'entre eux expédient le poisson à d'autres usines des Maritimes ou même directement aux États-Unis.

Sous-utilisation de la capacité de transformation

Le fait que le poisson à l'état brut soit expédié à l'extérieur du Cap-Breton n'est pas attribuable à l'incapacité des usines locales de transformer le produit. C'est qu'il existe une forte demande de produits du poisson à l'extérieur de l'île. En outre, le marché américain a besoin de poisson non transformé (voir la rubrique Contraintes, page 11). En 1986, seulement 5 des 14 usines de transformation fonctionnaient à plus de 50 % de leur capacité d'utilisation, compte tenu de leur possibilités totales de traitement mécanique et manuel et du nombre de jours d'exploitation de chacune de ces usines. Vu la diminution des stocks, et l'augmentation de la demande de matière première tant des usines du Cap-Breton que de celles de la Nouvelle-Écosse (à cause de la sous-utilisation de la capacité de transformation), on peut s'attendre à ce qu'une forte concurrence s'exerce pour obtenir la matière première. Il faudra veiller à bien planifier tout projet d'agrandissement des usines de transformation et celles-ci devraient d'ailleurs être regroupées dans des régions où existent de réels perspectives de croissance.

Transformateurs

L'enquête la plus récente de Pêches et Océans (1989) révèle que le Cap-Breton compte 40 usines de traitement accréditées. Il est impossible de fournir les chiffres sur le nombre d'emplois offerts dans ces usines parce qu'elles n'ont pu nous remettre des renseignements complets. On peut signaler toutefois que dans 34 usines le nombre total d'employés s'élevait à 1 803 personnes, c'est-à-dire le nombre habituel de travailleurs d'un quart normal. Selon l'étude de la firme Co-fish Consultants Ltd, qui remonte à 1986, on estime la valeur des investissements de 18 usines à 21,1 millions de dollars. Une enquête semblable indique que la valeur de ces investissements est passée en 1989 à 28,9 millions de dollars. En 1985, le secteur de la transformation du poisson au Cap-Breton se distinguait de la plupart des autres parties de la région dans la mesure où il comptait relativement peu d'usines. Par contre, on y trouvait des

installations de grande taille. On peut noter cette différence dans de nombreux cas, lorsqu'on compare le secteur de la transformation du Cap-Breton avec celui du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Par exemple, le comté de Shelburne réunit à lui seul plus de 114 usines comparativement à 20 usines dans les quatre comtés du Cap-Breton. Cela signifie donc que l'usine moyenne du Cap-Breton a également une capacité de production supérieure et un plus grand nombre d'employés.

En 1985, les besoins en matière première d'une usine de l'île représentaient plus de quatre fois ceux des usines du Comté de Shelburne, c'est-à-dire plus de 4 000 tonnes comparativement à environ 1 000 tonnes. En 1983, les usines du Cap-Breton employaient en moyenne 88 personnes affectées à la production et celles de Shelburne 48.

Dans l'industrie de la transformation, la politique d'accès ouvert[1] a fait doubler le nombre de transformateurs de l'île sur une période de cinq ans. En 1989, le Cap-Breton comptait 40 des 337 usines de la Nouvelle-Écosse tandis qu'en 1985 on n'en retrouvait que 20 sur un total de 262. Une partie de cette augmentation était nécessaire dans la mesure où on devait établir quatre nouvelles usines pour répondre aux besoins du secteur de l'aquiculture. Une usine se spécialisait dans le fumage du poisson. Deux des 20 nouvelles usines sont en réalité des navires qui transforment la mactre. Les 11 autres usines transforment les produits du poisson de fond que d'autres installations étaient en mesure de traiter. Une telle expansion incite les transformateurs à se livrer une concurrence plus féroce afin d'obtenir une ressource qui diminue. Cela veut dire que les usines existantes ont moins de chances de succès, et que le phénomène peut, de plus, avoir des répercussions sur l'ensemble de l'industrie de la pêche au Cap-Breton. La transformation de plus petites quantités de poisson diminue l'apport financier servant à couvrir les frais généraux. Par conséquent, la situation pourrait aboutir à un manque de réinvestissement dans l'industrie et faire davantage obstacle au progrès technologique et à l'acquisition du matériel de transformation nécessaire pour la production à valeur ajoutée. En même temps, les installations dotées de moyens techniques plus efficaces pourraient déloger les usines moins récentes.

---

1 En 1988, le ministère des Pêches de la N.-É. a limité l'accès aux permis de transformation.

Perspectives qui s'offrent aux transformateurs

Les gouvernements et d'autres organismes voués au développement envisagent depuis déjà quelque temps le principe de la valeur ajoutée comme moyen d'accroître l'emploi et les revenus dans le secteur des pêches. Dans les faits, cependant, l'industrie de la pêche du Cap-Breton a choisi d'augmenter le nombre de ses usines plutôt que d'accroître la production à valeur ajoutée.

Le secteur de la transformation tend à se répartir en trois niveaux :

1. le poisson frais, habituellement étêté et éviscéré;
2. le filet frais ou congelé; les blocs de poisson; le poisson salé, fumé, en saumure ou mariné;
3. les emballages spéciaux (TV dinners, etc.), les conserves en boîtes, etc.

Au moins 13 des 20 nouvelles usines ont la capacité de fabriquer les produits mentionnés à l'alinéa 2 ci-dessus. Sur les 7 autres usines, 4 sont des postes d'achat qui ne traitent que le poisson frais. Les 3 autres se spécialisent sans l'aquiculture. On peut envisager la croissance éventuelle de l'industrie de la transformation du saumon et de la truite en produits de spécialité à condition que l'industrie aquicole se développe. Un des aquiculteurs les plus importants s'est déjà montré intéressé à cette activité et a commencé la construction d'installations modernes. Il faut se rappeler toutefois que la plupart des produits du saumon et de la truite pourraient être transformés dans une des usines déjà en place tant et aussi longtemps que la distance ne fait pas obstacle et qu'on dispose de la main-d'oeuvre qualifiée voulue.

Contraintes

Les autres usines semblent avoir peu de possibilités de fabriquer des produits à valeur ajoutée. Les investisseurs auraient intérêt à évaluer la faisabilité de chaque projet avant de le mettre en route. La mise au point de nouveaux produits comme la mactre de Stimpson dépendra largement du type de marché que trouveront les compagnies qui les fabriquent.

La fabrication de produits spéciaux (niveau 3) exige des capitaux considérables. Dans ce cas, il est important de prendre en considération les frais fixes. A l'heure actuelle, de nombreux acheteurs préfèrent vendre du poisson frais étant donné que la marge commerciale du filet de poisson n'est pas suffisante pour permettre le traitement additionnel. Par exemple, en novembre 1989, la livre de morue étêtée entière, se vendait 1,95 $ et les filets 3,50 $. En poids brut, on obtenait respectivement 1,21 $ et 1,09 $ la livre. Le prix réel revenait à environ douze cents de plus pour le produit le moins transformé.

On observe une autre contrainte dans le domaine de la production à valeur ajoutée: les possibilités d'accès aux marchés. Pour les commercialiser, le courtier doit disposer d'approvisionnements stables. Dans la plupart des usines existantes, l'approvisionnement en matière première est insuffisant. Pour couvrir les frais généraux d'une usine exigeant d'importants investissements de capitaux, les transformateurs doivent fonctionner à grande échelle. Implanter au Cap-Breton des installations supplémentaires risque de mettre en péril l'existence des usines en place si la production à valeur ajoutée n'est pas confiée aux entreprises existantes.

Approvisionnement en matière première

En 1988, on a débarqué au Cap-Breton 92 105 tonnes de poisson au total, dont la valeur se chiffrait à 81,9 millions de dollars. Le taux de prises avait chuté de 2,6 % par rapport à l'année précédente; la tendance de ces taux à fluctuer se poursuivait. Mais la baisse de 16 % de la valeur au débarquement est plus révélatrice. Il faut cependant tenir compte du fait que 1987 était une année record. En effet, en 1987 la valeur au débarquement était exceptionnellement élevée à cause de l'augmentation des prix (surtout celui du poisson de fond), qui représentait une hausse de 30 % par rapport à l'année précédente. C'est le comté du Cap-Breton qui a donné le ton; on y a enregistré en 1988 une augmentation du volume de l'ordre de 4 000 tonnes et une diminution de la valeur de 11 millions de dollars par rapport à 1987. Même si les débarquements ont diminué au cours des trois dernières années, les volumes annuels totaux sont demeurés un peu plus élevés que ceux des années 1984 et 1985. On constate le même phénomène en ce qui concerne les espèces de poisson de fond. Elles ont été les plus rentables sur le plan de la production à valeur ajoutée et de la création d'emplois.

Le volume et la valeur des débarquements ont varié selon les comtés. Le comté du Cap-Breton est de loin celui qui contribue le plus au total des prises annuelles dans l'île. En 1988, on lui devait 58 % du volume total et 53 % de la valeur totale au débarquement. Le volume des débarquements dans les comtés de Victoria, Richmond et Inverness était respectivement de 9 %, 15 % et 18 %.

En 1988, la proportion des prises selon les espèces se répartit comme suit : le poisson de fond représente 80 % du volume et plus de 56 % de la valeur au débarquement; les espèces pélagiques et estuariennes constituent 9 % du volume et 8 % de la valeur au débarquement; les mollusques et crustacés représentent 10 % du volume et 36 % de la valeur au débarquement. Il y a donc eu augmentation du volume des prises pour toutes les espèces depuis 1985, mais la proportion du volume des mollusques et crustacés s'est accrue puisqu'il était seulement de

6 % en 1985. En 1988, la valeur des mollusques et crustacés étaient moindre comparativement aux chiffres de 1985.

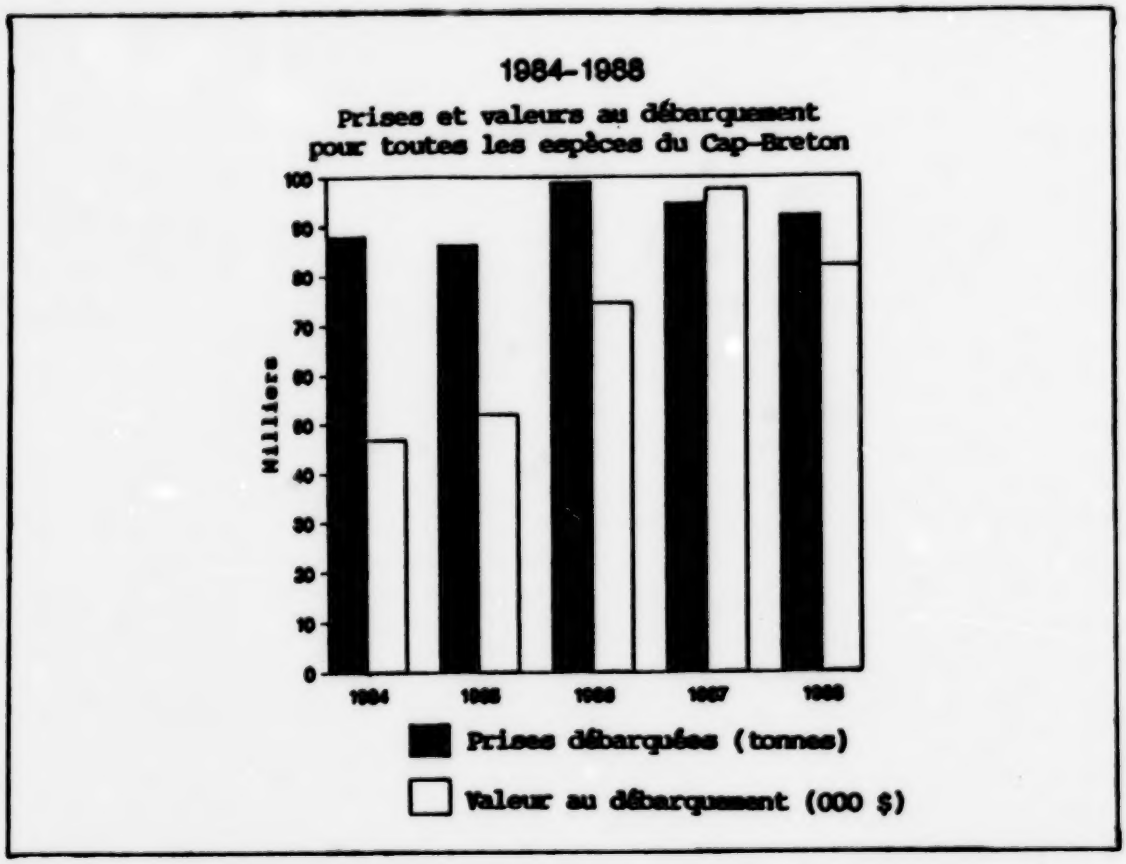

Figure 3

Prévisions

En 1989, les débarquements de poisson de fond ont été légèrement inférieurs surtout en raison de la réduction des stocks de morue du Nord, et à un moindre degré de la diminution des stocks de poisson de fond de la plate-forme néo-écossaise. Il est impossible de faire des prévisions sur les stocks à long terme. En fait, on évalue annuellement les stocks de poisson de fond. Le total des prises admissibles (TPA) de 1990 révèle une baisse des stocks des pêcheries du Cap-Breton. Le tableau 16 illustre une forte diminution des stocks de morue (4RS 3Pn) en 1990.

Pour ce qui est du poisson de fond, il faut noter un autre facteur significatif. On prévoit que les débarquements de morue dans la division 4X seront inférieurs aux taux des dernières années. Cette diminution pourrait inciter les usines et propriétaires de bateaux du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse à s'approvisionner dans la région du Cap-Breton. Le plan de gestion de 1990 limitera, pour la première fois, le pourcentage des prises que pourraient faire les bateaux du sud-ouest de la N.-É. dans les eaux adjacentes à l'île du Cap-Breton (4VSW). Il s'agit d'une nouvelle mesure de gestion qui freinera la venue possible de bateaux du sud-ouest de la N.-É. et assurera une quantité minimale d'approvisionnements dans les ports du Cap-Breton.

En bref, on s'attend à ce que les débarquements d'espèces traditionnelles décroissent en 1989 et 1990, et à ce qu'ils se stabilisent à condition qu'on arrive à reconstituer les stocks. L'île du Cap-Breton, malgré la diminution des prises en chiffres absolus, pourrait conserver, et même accroître, sa part des débarquements des stocks qu'elle pêche dans le golfe et sur la plate-forme néo-écossaise.

Accord de coopération

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont signé une entente de coopération qui sera en vigueur de 1990 à 1994. Elle prévoit un budget de 8 millions de dollars, dont 4,8 millions de dollars sont versés par le gouvernement fédéral. On étudie actuellement divers éléments susceptibles de faire partie de l'accord : l'aquiculture, la pêche en eau douce et dans les eaux intérieures, les espèces sous-exploitées, la rationalisation de la flottille de pêche du poisson de fond; les progrès technologiques et le perfectionnement des ressources humaines; et le développement des pêches autochtones.

L'accord vise à assurer des perspectives d'avenir dans le secteur des pêches en Nouvelle-Écosse et à éliminer les obstacles à la croissance. On s'attend à ce que les sommes versées dans le cadre de l'accord servent à compléter les programmes en vigueur dont ceux que gèrent, entre autres, l'Agence de promotion

économique du Canada atlantique (APECA), la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC), le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, etc. dans le dessein de tirer le maximum de l'industrie provinciale de la pêche.

TROISIÈME PARTIE : L'AQUICULTURE

Vue d'ensemble de l'aquiculture au Cap-Breton

La culture dans des cages en mer et l'élevage en bassins

Au Cap-Breton, les premières expériences d'élevage du saumon dans des cages en mer se sont soldées par un échec au début des années 1970 parce que la température de l'eau s'est avérée trop basse pour les poissons. On a surmonté ultérieurement ce problème grâce à une stratégie de production saisonnière qui permettait de mettre sur le marché avant l'hiver un poisson de taille acceptable.

Les frais reliés à l'obligation de garder le poisson l'hiver et le coût des mortalités hivernales sont cependant à l'origine de pertes financières au Cap-Breton. Même si leur production a été menacée, plusieurs entreprises ont connu un certain succès. L'entreprise qui utilise l'effluent d'eau chaude fournit par la centrale de Lingan a réussi à maintenir les températures au-dessus des niveaux ambiants. Elle a toutefois connu récemment un problème de taille: l'infestation par les sangsues.

Au cours de 1988, une écloserie expérimentale près de St. Peters a produit à petite échelle de la truite arc-en-ciel et de la truite mouchetée et prévoit accroître sa production. Un autre aquiculteur, situé près de Baddeck, produit annuellement une petite quantité de saumon de l'Atlantique et de truite arc-en-ciel. Une nouvelle entreprise saisonnière, à Cap Auget près de Petit-de-Grat, projette de pratiquer l'élevage de la truite dans des cages en mer; et une station d'élevage en eau douce qui se spécialise dans la truite arc-en-ciel et mouchetée fonctionne sur une base saisonnière à Margaree Forks.

Le poisson d'élevage : perspectives d'avenir et contraintes

Le coût de la nourriture nécessaire à l'élevage du saumon et de la truite arc-en-ciel n'est pas négligeable; il peut représenter de 40 à 70 % des frais de production. En principe, il est possible de diminuer ces frais en ayant recours à de nouveaux moyens techniques tels que la production de nourriture à base de produits d'ensilage préparés avec les carcasses dont se défont les producteurs de rave de hareng. La récente vague de production de nourriture pour poisson devrait aussi contribuer à réduire les frais.

Le problème des sangsues est un obstacle majeur à la croissance de l'aquiculture. À moins qu'on ne mette au point des moyens de prévention efficaces, les pisciculteurs continueront à accumuler des pertes plus ou moins importantes de stocks d'élevage. Il faut poursuivre d'autres recherches sur les sangsues. À l'occasion d'une conférence portant sur ces parasites, tenue récemment au Cap-Breton, les participants ont conclu qu'il était nécessaire de

coordonner les efforts à l'échelle internationale pour trouver une solution à ce menaçant problème.

Les produits canadiens de la truite ne sont pas en concurrence directe avec le millier de tonnes des mêmes produits qu'importe annuellement le Canada depuis 1981. Au Canada, la truite se vend sous forme de poisson frais, et les ventes de poisson fumé ou de filets augmentent. La truite canadienne peut supplanter les importations parce qu'on peut la vendre sous forme de poisson frais toute l'année. À ce jour, on a fait peu de publicité ou de promotion pour faire connaître ce produit auprès du consommateur.

L'élevage de la truite au Cap-Breton pourrait connaître de l'expansion si le marché canadien devait s'élargir. Il y a des possibilités de l'exporter dans le nord-est des États-Unis. Le Cap-Breton possède des connaissances et un savoir faire considérables dans le domaine de la pisciculture, et l'industrie ne manque pas d'alevins. Le produit canadien est de grande qualité et il se vend plus cher que la truite importée de l'Idaho. Pour faire face à la concurrence d'autres régions du Canada et des États-Unis, il serait utile de lancer une habile campagne de publicité qui insisterait sur la supériorité de la truite du Cap-Breton. On a adopté une approche semblable en Écosse pour faire valoir les mérites du saumon écossais.

La production de smolts en Nouvelle-Écosse n'est pas perçue comme un obstacle à l'expansion de l'industrie. Mais les stocks excessifs de smolts actuels, et les prix inférieurs offerts présentement sur le marché pour le poisson adulte (ils sont passés de 6,50 $ à 4 $ la livre) réduisent les chances de succès globales de l'industrie. Les tableaux 19 et 20 présentent une analyse de l'effet du changement des prix sur le revenu net d'une entreprise hypothétique d'élevage dans des cages en mer.

Le Cap-Breton a une position géographique avantageuse parce qu'il est près des marchés américains. Le poisson élevé au Cap-Breton peut être livré dans les principaux centres canadiens et américains dans un délai de 12 heures.

Jusqu'ici, l'absence d'opposition à l'aquiculture au Cap-Breton est de bonne augure pour cette industrie. Mais le manque d'emplacements appropriés à la culture dans des cages en mer est l'un des obstacles auxquels doit faire face l'industrie de la piscifacture. On a constaté que plusieurs emplacements étaient trop froids pour l'élevage des salmonidés et même ceux où on a pu faire de l'élevage pendant de nombreuses années sont susceptibles de connaître des températures mortelles au cours d'hivers exceptionnellement froids. Le manque

d'emplacements peut nuire au développement de la culture dans des cages en mer.

On pourrait accroître la production si l'on arrivait à rentabiliser davantage l'aquiculture en bassins. Le coût de production des salmonidés est fonction du taux de mortalité naturelle, de la capacité de production, et des frais afférents aux aliments, à la main-d'oeuvre et aux immobilisations. Il est possible de pratiquer l'élevage du saumon en bassins en pompant l'eau de mer. Mais l'aquiculture en bassins exige des frais d'exploitation et des dépenses en capital plus élevés que la culture dans des cages en mer. Elle peut donc poser un problème de mouvements de caisse au cours des premières années d'activité d'une entreprise. Le coût plus élevé de la technologie nécessaire à l'aquiculture en bassins peut imposer des contraintes économiques susceptibles de nuire aux perspectives d'expansion de l'industrie. Ces frais plus élevés peuvent l'empêcher de concurrencer les aquiculteurs du reste du Canada et d'Europe spécialisés dans la culture du saumon dans des cages en mer. L'aquiculture en bassins est possible techniquement, mais il faut en prouver la rentabilité sur le plan commercial.

Avant de favoriser l'apport de nouveaux capitaux importants en vue d'accroître le nombre d'entreprises d'élevage de poisson, il faut faire le nécessaire pour que celles qui existent déjà soient pleinement opérationnelles et qu'elles reposent sur de solides bases financières. Cela aiderait à assurer la croissance à long terme de l'industrie. Il faut faire plus de recherches biologiques pour surmonter divers obstacles techniques tels la température de l'eau, les sangsues et les maladies.

L'ostréiculture

Ce qui indique le mieux qu'un lieu est propice à la culture des huîtres, c'est la présence de populations autonomes d'huîtres sauvages. On sait qu'on retrouve au Cap-Breton des populations indigènes et isolées d'huîtres américaines dans les lacs Bras d'Or, la baie Aspy et la rivière Mira. Au cours des années 1950 et 1960, la pêche de l'huître était un élément important de l'économie rurale de l'île. On retrouve aujourd'hui 2 ostréiculteurs au Cap-Breton. On y compte également environ une centaine de titulaires de baux d'ostréiculture, dont seulement 25 % sont encore actifs; ces derniers produisent de petites quantités d'huîtres qu'ils cueillent sur des bancs privés pour leur consommation personnelle. En 1988, on a cultivé au total environ 112 tonnes d'huîtres dans l'île.

L'ostréiculture : contraintes et perspectives d'avenir

Diverses contraintes font obstacle au développement de l'espèce, dont la contamination par bactéries coliformes qui s'accentue dans de nombreux estuaires

contenant des bancs d'huitres. Il y a un autre obstacle principal : les titulaires d'un bail donnant accès aux meilleurs bancs des lacs Bras d'Or qui ne cherchent pas à augmenter la production d'huitres et se contentent d'en recueillir suffisamment pour leur usage personnel. L'adoption d'une nouvelle politique relative à l'exploitation des baux inactifs pourrait accroître la production.

Il a été prouvé que des agents pathogènes peuvent se transmettre aisément d'un mollusque d'élevage à un mollusque sauvage. Par conséquent, pour protéger les crustacés et mollusques de l'île, on applique un règlement fédéral interdisant l'introduction au Cap-Breton de crustacés et mollusques provenant d'autres secteurs de la région de l'Atlantique. C'est grâce à ces mesures que les huitres des lacs Bras d'Or sont encore en santé. Pour accroître l'activité de l'industrie ostréicole, il faut effectuer des recherches sur le transfert en toute sûreté des mollusques et crustacés dans l'île. Dans l'éventualité où on arriverait à assurer le transfert sans danger, la mise en place d'une écloserie de mollusques et crustacés permettrait de maintenir le stock d'ensemencement et de diversifier l'industrie qui serait alors en mesure d'offrir de nouveaux produits et de conquérir de nouveaux marchés.

Il faudrait mener des recherches visant à déterminer la viabilité économique de la production ostréicole commerciale. Des producteurs du Nouveau-Brunswick faisant face à des obstacles de croissance similaires ont mis en question les chances de succès d'une telle entreprise.

L'industrie doit faire face à d'autres contraintes dont l'approvisionnement limité en naissain, le long cycle de grossissement et les problèmes de mouvements de caisse. La position géographique du Cap-Breton est cependant avantageuse à cause de la proximité des marchés de l'est des États-Unis. La demande d'huitres dans l'est du Canada pourrait augmenter puisque la consommation canadienne d'huitres par personne n'équivaut depuis toujours qu'à la moitié du taux de consommation américain. L'industrie de la région de l'Atlantique n'a pas encore fait de publicité ni sensibilisé le consommateur à ce produit pour en augmenter les ventes au Canada.

<u>La mytiliculture</u>

On constate une augmentation de la production de moules d'élevage au Cap-Breton; le gros de la culture en suspension se pratique à Mabou Harbour et dans la région de Lennox Passage. On trouve aussi des mytiliculteurs à Orangedale, West Bay, Cleveland, River Bourgeois et Englishtown. En 1988, on a produit au total 27 tonnes de moules. En principe, l'industrie de la moule dans l'île du Cap-Breton semble avoir le potentiel nécessaire pour prendre de l'expansion.

La mytiliculture : contraintes et perspectives d'avenir

L'industrie fabrique un produit de qualité supérieure qu'elle vend à prix fort. Dans la région atlantique, elle fait concurrence aux américains qui pratiquent l'élevage sur le fond de moules semi-cultivées. Les États-Unis fournissent environ 65 % des moules (semi-cultivées et sauvages) consommées au Canada, mais le prix du produit canadien est plus élevé. L'industrie canadienne doit faire de la promotion pour convaincre le consommateur de la supériorité du produit d'élevage si elle veut trouver des marchés pour la moule canadienne.

Il est difficile d'évaluer le marché potentiel de la moule parce que celui-ci dépend des campagnes de promotion et de publicité. Une récente étude de marché de Pêches et Océans prévoyait que l'offre de moules excéderait la demande dès 1990. Ce phénomène s'est déjà produit sur le marché local avec l'abondance de moules fraiches. Comme ces contraintes de commercialisation restreindront sérieusement la croissance de l'industrie, la transformation secondaire et la mise au point de nouvelles lignes de produits pourraient réduire l'abondance de moules.

Au Cap-Breton, le cycle de croissance de la moule, qui dure généralement de 20 à 24 mois, est plus long que celui d'autres régions des Maritimes où il s'échelonne sur une période de 16 à 18 mois. Ce facteur nuit à la croissance de l'industrie; il complique notamment le financement au cours des premières années d'activité d'une entreprise. L'industrie court des risques de pollution et de contamination; elle doit aussi tenir compte des répercussions qu'entraîne l'interdiction de cueillir les moules.

La production de moules d'élevage est relativement coûteuse et nécessite l'emploi de beaucoup de main-d'oeuvre. Les frais de transport à destination de Montréal et de Toronto s'élèvent à environ 20 % du coût total. Le kilogramme de moules se vend approximativement 2,20 $. C'est un prix négligeable compte tenu des frais de production, de transport, et de commercialisation.

On dispose d'un abondant approvisionnement de naissain qui suffit à répondre aux besoin des aquiculteurs d'un bout à l'autre de l'île. La moule étant un nouveau produit, il faut s'efforcer d'agrandir les marchés canadiens et américains. Le tableau 18 et la figure 5 dressent la liste des entreprises d'aquiculture du Cap-Breton.

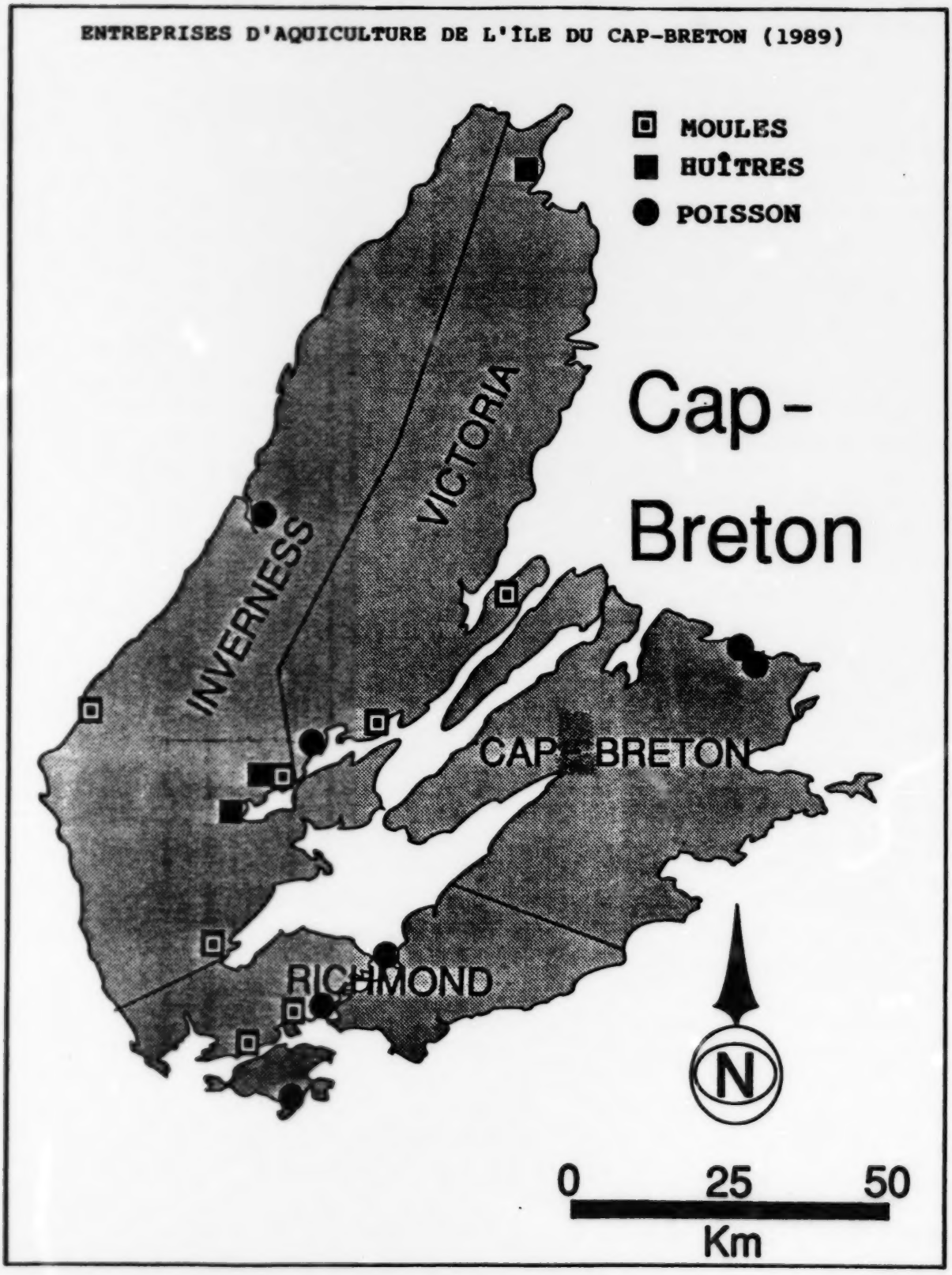
ENTREPRISES D'AQUICULTURE DE L'ÎLE DU CAP-BRETON (1989)
MOULES
HUÎTRES
POISSON
Cap-
Breton
VICTORIA
INVERNESS
CAP-BRETON
RICHMOND
N
0
25
50
Km

Figure 4

QUATRIÈME PARTIE : LA PÊCHE SPORTIVE

Les permis de pêche sportive

En 1988-1989, les pêcheurs à la ligne ont acheté 13 478 permis de pêche au Cap-Breton. Conformément à la tendance des années précédentes, c'est aux insulaires (97 %) qu'on a délivré la majorité des permis. En chiffres réels, on observe toutefois une tendance à la baisse au cours des cinq dernières saisons. En effet, pendant cette période, le nombre de permis est passé de 16 508 (1984-1985) à 13 478 (1988-1989).

On constate également une baisse du nombre relativement peu élevé de permis vendus à des non-résidents; de 725 qu'il était en 1984-1985, il est passé à 379 en 1988-1989. En termes de pourcentage du nombre total de pêcheurs sportifs au Cap-Breton, la diminution ne représente qu'une baisse de deux pour cent. Le nombre de permis vendus aux non-résidents constitue un élément d'importance parce que ceux-ci rapportent des bénéfices supplémentaires dans la région. Une réduction des ventes de permis à ces derniers entraîne la perte de recettes directes provenant des achats qu'ils font dans la région et de diverses retombées dans d'autres secteurs économiques de l'île.

Les prises

Les prises de saumon de l'Atlantique ont augmenté considérablement depuis 1984. Le taux des prises annuel a plus que doublé de 1984 à 1985; il a atteint un sommet en 1986 (6 422 poissons) pour ensuite baisser d'environ 1 000 saumons en 1987 et 1988. Le taux des prises de 1988 était inférieur de 13 % à celui de 1986.

La rivière Margaree, située dans le comté d'Inverness, est la plus importante rivière à saumon. En 1988, 1 455 pêcheurs sportifs y ont capturé 2 934 saumons de l'Atlantique. Ce chiffre représente plus de la moitié des prises totales de cette espèce au Cap-Breton. Ces excellentes pêches en ont fait croître la réputation et ont attiré les pêcheurs. La figure 6 dresse la liste des autres rivières où l'on pêche le saumon.

Depuis la fin de la saison 1983, la pêche commerciale du saumon est interdite dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse, et le plan de gestion de la pêche de 1989 maintient le statu quo. La priorité fondamentale du plan est la conservation de l'espèce dans les provinces maritimes; on y reconnaît aussi l'importance de la pêche sportive qui prime sur la pêche commerciale à cause des plus grands avantages potentiels qu'on peut en tirer et de la nécessité de ne pas nuire au stock. Le plan admet cependant le rôle continu que doit jouer la pêche commerciale.

À l'heure actuelle, les rivières du Cap-Breton ne sont pas encore surexploitées, mais elles sont utilisées au maximum. On a fait de bonnes prises de truites mouchetées dans quelques rivières à saumon du Cap-Breton, mais on sait qu'en règle générale la truite de ruisseau ne se prête pas très bien à l'exploitation. Dans certains cas, on a rempli des cours d'eau de truites, mais en dernier recours seulement. L'empoisonnement des cours d'eau est pratiqué avec prudence parce qu'il est susceptible d'entraîner des changements génétiques dans les stocks sauvages et d'influer sur leur capacité de survie.

Les obstacles au développement

Au Cap-Breton, la croissance de la pêche sportive repose sur les lacs Bras d'Or. Selon les scientifiques, il serait préférable de mettre en valeur une espèce qui vit déjà dans ces lacs, c'est-à-dire un poisson qui pourrait quitter en bas âge l'écloserie et rester dans le lac pour y atteindre une taille record.

Il faudra peut-être ne pas fonder trop d'espoirs sur certaines espèces. Par exemple, on peut souhaiter mettre en valeur le saumon de l'Atlantique, mais comme il s'agit d'une espèce à migration fréquente, elle ne peut se pêcher dans un lac ni améliorer sensiblement la pêche sportive qui se pratique dans les affluents de la rivière. On a pensé, entre autres, à mettre en valeur la truite arc-en-ciel. On sait que ce poisson utilise à profit l'eau salée. Il croît rapidement et les pêcheurs lui attachent beaucoup de prix. À noter que même si la mise en oeuvre d'un programme d'empoissonnement permet de faire grossir le stock d'un lac, il est tout aussi possible qu'une faible augmentation du nombre de pêcheurs coûte très cher. La nécessité d'attirer suffisamment de pêcheurs

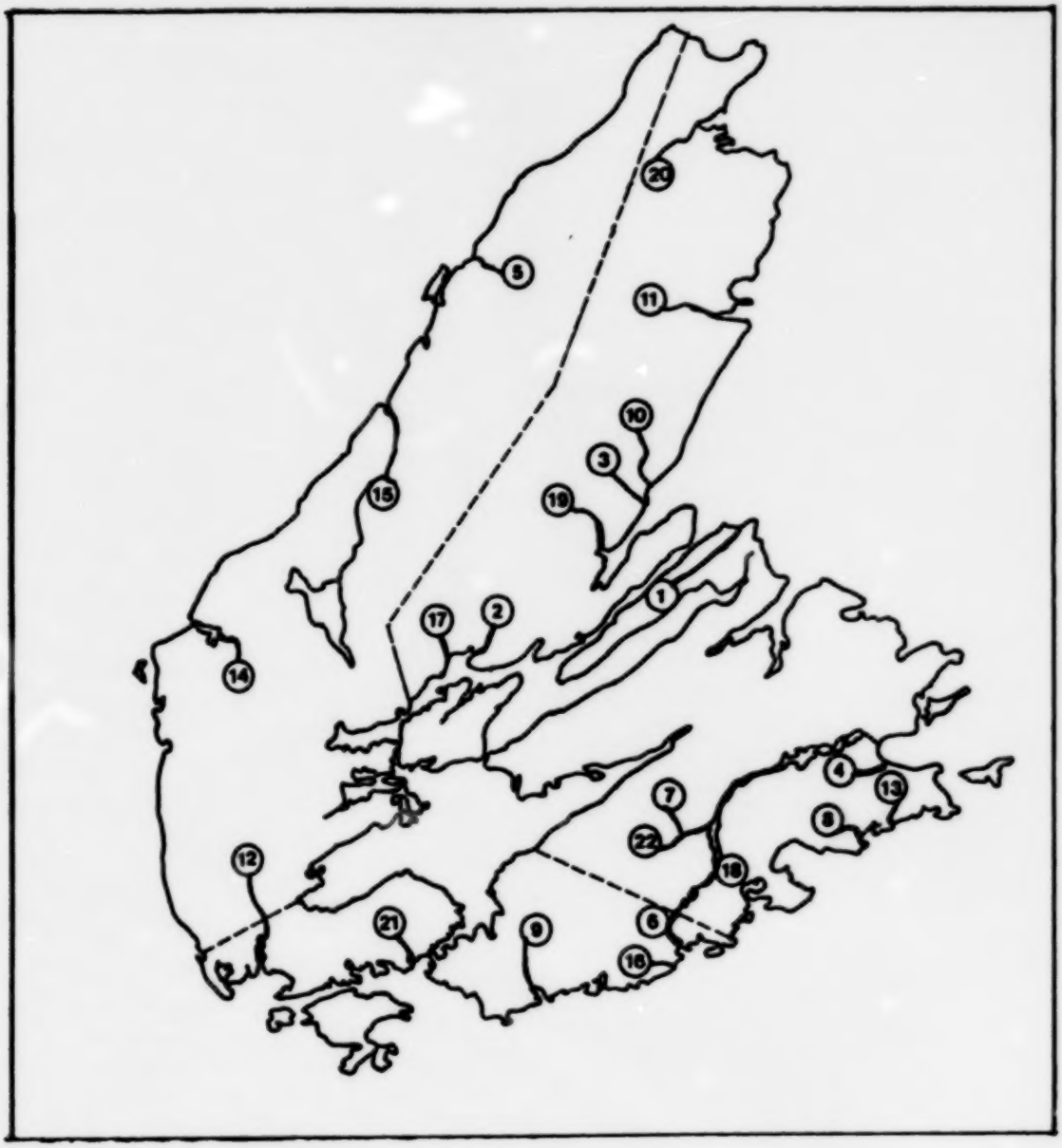

Figure 5. Rivières où l'on pratique la pêche sportive du saumon au Cap-Breton.

Ruisseau Aconi	1	Inhabitants	12
Baddeck	2	Ruisseau Lorraine	13
Barachois	3	Mabou	14
Catalone	4	Margaree	15
Chéticamp	5	Marie Joseph	16
Framboise	6	Middle	17
Gaspereau	7	Mira	18
Ruisseau Gerratt	8	North	19
Grand	9	North Aspy	20
Ruisseau Indian	10	River Tillard	21
Ingonish	11	Salmon	22

au moyen de la promotion touristique peut compromettre les chances de succès d'un programme d'empoissonnement. Il peut y avoir un lien ténu entre la productivité et la popularité des lacs Bras d'Or.

La pêche dans les lacs Bras d'Or est assujettie à des règlements fédéraux relatifs aux méthodes et limites quotidiennes de pêche, de même qu'aux saisons. Au cours des dernières années, on a modifié les règlements pour faciliter la pêche dans les lacs en prolongeant la saison de pêche de la truite arc-en-ciel. Il faudra peut-être prendre d'autres mesures de gestion si l'on met en oeuvre un programme d'empoissonnement d'envergure. La modification de la réglementation exige de consulter les groupes d'utilisateurs.

CINQUIÈME PARTIE : LES ESPÈCES SOUS-EXPLOITÉES

L'exploitation de plusieurs espèces sous-utilisées pourrait se révéler profitable. Des possibilités de développement existent, mais certains problèmes techniques et autres questions font obstacle à la mise en valeur de ces espèces dans l'île du Cap-Breton.

Le merlu argenté

On trouve le merlu argenté en abondance dans les gorges et les talus externes de la plate-forme néo-écossaise. L'U.R.S.S. et Cuba font actuellement cette pêche entre avril et la fin juin. La quantité des prises de ces deux pays dépasse à elle seule les débarquements totaux de toutes les espèces au Cap-Breton. Le taux de prises admissibles de merlu argenté est fixé actuellement à 135 000 tonnes. Au cours des dernières années, on a fait des progrès grâce aux pêches expérimentales et essais de transformation effectués en Nouvelle-Écosse. Certains problèmes techniques ont été réglés. Par exemple, on a amélioré la qualité du poisson au débarquement ce qui permet de produire un filet blanc congelé.

Contraintes

Malgré les diverses pêches d'essai, les taux de prises élevés des pêcheurs locaux n'étaient pas constants. Il reste à résoudre de nombreux autres problèmes techniques relatifs à la récolte. Voici une liste de quelques problèmes généraux, ou spécifiques au Cap-Breton, en ce qui concerne cette espèce :

1) Le coût de la récolte est élevé et les revenus sont relativement bas.
2) Il faut utiliser des bateaux de grande puissance pour cette pêche à cause de la profondeur et des exigences de remorquage.
3) Le trimestre d'avril à juin est une période active de pêche du poisson de fond.
4) On préfère l'eau de mer réfrigérée étant donné que le merlu argenté se détériore rapidement.
5) Les frais de transformation sont élevés. Pour rentabiliser la transformation à terre, il faut se doter d'un matériel mécanique qui en est encore au stade de la mise au point.
6) La commercialisation pose un problème d'envergure. Le consommateur n'est pas très friand de merlu argenté; il faut donc le vendre à très bas prix.
7) Comme le temps est inclément en avril et mai, les flottilles côtière et semi-hauturière du Cap-Breton auraient du mal à faire de fructueuses pêches de merlu argenté.

Le Cap-Breton est à proximité des stocks principaux de merlu argenté; c'est un avantage susceptible de diminuer ses frais de débarquement. Le ministère des Pêches et Océans cherche à résoudre les problèmes mentionnés précédemment. En 1989-1990, les crédits du Ministère affectés au merlu argenté dépassaient les 300 000 $, et on s'attend à ce que ce chiffre ne diminue pas à l'avenir.

La mactre de Stimpson

À ce jour, quatre compagnies s'intéressent à développer la pêche de la mactre de Stimpson : la Nova Scotia Clams, la Clearwater Fine Foods (Pursuit Fisheries), la Mother Snow Fisheries (affiliée à la National Sea Products) et une quatrième qui co-opère à partir de Terre-Neuve. Les deux premières entreprises ont récolté et transformé une quantité considérable de mactre. Les organismes et compagnies qui s'intéressent à la mactre ont surmonté, jusqu'à un certain point, les divers obstacles à l'exploitation de cette ressource tels la nécessité d'injecter des capitaux importants, les techniques de récolte, la difficulté de repérer la ressource, etc.

L'obstacle principal à l'exploitation de la mactre de Stimpson est, à ce jour, le marché. Même si le produit intéresse les Japonais, la demande n'est pas suffisante et son prix est trop peu élevé pour en assurer les chances de succès à long terme. Le consommateur américain n'est pas encore prêt à acheter ce produit, à cause de sa couleur et de sa texture, même si les producteurs canadiens prétendent que leur produit est plus alléchant que l'équivalent récolté aux États-Unis.

L'Agence de Promotion Économique du Canada Atlantique, le Ministère des Pêches et Océans et l'industrie recommandent d'effectuer une étude en vue de trouver d'autres possibilités de marché. Les résultats de l'étude devraient aider le gouvernement et l'industrie à préciser les orientations relatives au développement de cette pêche pour les cinq prochaines années.

Le Maquereau

Le secteur de la pêche dans l'île du Cap-Breton dispose actuellement d'un stock abondant de maquereau. La ressource est extrêmement sous-exploitée dans la mesure où les niveaux de récolte dictés par le marché sont inférieurs à la quantité disponible. On pense que le stock du Cap-Breton est de l'ordre de 100 000 tonnes. On capture présentement moins de 10 000 tonnes de maquereau.

Contraintes

Des pêcheurs côtiers font actuellement une pêche restreinte du maquereau. Développer davantage cette pêche pourrait influer sur les marchés déjà instables

dont disposent les pêcheurs côtiers. Le prix du maquereau sur le marché mondial est bas, mais certains facteurs indiquent que la demande pourrait s'accroître. Le maquereau offre certaines possibilités commerciales à condition qu'on arrive à le débarquer à un coût assez faible.

Présentement la région de Scotia-Fundy n'émet pas de nouveaux permis aux senneurs. La pêche est restreinte aux petits bateaux de pêche côtière; elle ne sera permise aux gros senneurs que lorsqu'on arrivera à résoudre les problèmes de récolte et de marché.

L'obstacle majeur à l'exploitation à plus grande échelle du maquereau est le manque de marchés.

Au milieu des années 1970, on a observé une tendance sur le marché américain à remplacer le maquereau par le hareng. Mais la reconstitution des stocks de hareng de la mer du Nord a fait basculer la tendance. Les pays du bloc de l'Est continuent à négocier des accords d'accès aux zones de pêche de pays étrangers étant donné la baisse des stocks dans leurs propres pêcheries. Les Japonais, et dans une certaine mesure les pays de l'Amérique du Sud, sont d'importants exportateurs mondiaux de maquereau congelé et en boîtes de conserves. Mais l'augmentation des frais pourrait les rendre moins concurrentiels à l'avenir.

A court terme, deux avenues s'offrent à l'industrie canadienne si elle veut exploiter davantage cette ressource. Le Canada doit faire plus de ventes directes aux bateaux étrangers, ou trouver les moyens de récolter, de transformer et de commercialiser le maquereau. Le marketing à l'échelle internationale exigera la manutention de volumes considérables et rapportera peu de profits. Des problèmes de ce genre poseront des difficultés aux transformateurs parce qu'ils devront justifier les investissements nécessaires.

Le chien de mer

Le chien de mer est l'une des plus importantes ressources sous-exploitées dans le nord-ouest de l'Atlantique. Les pêcheurs le trouvent nuisible parce qu'il abîme les engins de pêche et se nourrit des prises capturées à l'aide de palangre ou de filets maillants. Certains pêcheurs ont même demandé qu'on fasse une pêche spéciale pour détruire le stock afin d'amoindrir le problème. Le marché du chien de mer s'est toutefois élargi et un certain nombre de pêcheurs exploitent la ressource pour répondre principalement aux besoins du Royaume Uni, de l'Allemagne de l'ouest et du Bénélux.

Contraintes

1) Pour prévenir les problèmes de qualité, la transformation du chien de mer doit s'opérer rapidement.
2) Le chien de mer abîme les engins et il est difficile à retirer des filets.
3) La transformation est difficile et demande beaucoup de main-d'oeuvre puisque le poisson doit être dépouillé à la main.
4) L'élimination des déchets peut poser un problème étant donné que tous les producteurs de farine de poisson n'acceptent pas les carcasses de chien de mer.

Les transformateurs canadiens, qui ne disposent que de faibles quantités de poisson, ont approvisionné les entreprises américaines ayant des marchés en Europe. Même si les prix sont relativement faibles, l'augmentation du volume des débarquements et le marketing direct pourraient permettre aux transformateurs et pêcheurs du Cap-Breton de tirer profit d'une pêche à petite échelle de cette espèce.

La crevette

On exploite actuellement la crevette au large des côtes du Cap-Breton principalement à Canso, Louisbourg et Misaine. Les crevettiers du golfe font principalement la pêche de ce crustacé, qui a pris de l'expansion en 1983. En effet, les pêcheurs en ont débarqué 1 000 tonnes en 1983 alors que le TPA était de 5 000 tonnes. Les moyens techniques utilisés pour la récolte et la transformation sont assez répandus pour asssurer l'efficacité de la pêche. L'activité des crevettiers du golfe a diminué depuis 1983 parce que les taux de prises ont chuté.

Contraintes

Les prises fortuites de petits poissons de fond posent des problèmes. Les conséquences des prises fortuites sont perçues davantage comme un problème de conservation du stock plutôt qu'un obstacle au développement. Le ministère des Pêches et Océans met au point actuellement des engins de pêche pour résoudre le problème des prises fortuites.

Il y a des marchés pour la crevette. Mises à part les fluctuations normales du marché, on ne constate aucun problème grave relié à cette espèce.

Au cours des dernières années, on a délivré des permis de pêche de développement. Le manque de demande de la part des acheteurs locaux a fait diminué l'intérêt pour cette espèce. Ce sont principalement des entreprises du Nouveau-Brunswick qui ont récolté et transformé la crevette. Il serait possible de développer davantage cette pêche si l'on créait un regroupement des pêcheurs et transformateurs du Cap-Breton.

L'anguille

On ne fait pas une importante pêche de l'anguille au Cap-Breton. On y a toutefois pratiqué la pêche artisanale de cette espèce dans la plupart des rivières de l'île. Les pêcheurs se sont cependant montrés peu intéressés à exploiter l'anguille sur une base commerciale.

La pêche demeure restreinte puisqu'il faut obtenir un permis de pêche de l'anguille. Le MPO délivre des permis de pêche expérimentale à ceux qui peuvent remplir toutes les conditions du permis.

Contraintes

1) Les stocks d'anguille de l'île sont relativement inconnus et le demeureront tant et aussi longtemps que les pêcheurs ne s'intéresseront pas à cette pêche.
2) On sait que la demande d'anguille est très faible dans la région.

La pêche de l'anguille en Nouvelle-Écosse représente une proportion négligeable de la valeur totale des débarquements. En 1988, cette pêche a rapporté des revenus à pas moins de 379 titulaires de permis. On pense que l'exploitation accrue de ce produit pourrait permettre la création d'un petit nombre d'emplois saisonniers.

Le crabe

On trouve généralement le crabe dans le golfe du Saint-Laurent et le long de la côte atlantique de la Nouvelle-Écosse. Au Cap-Breton, il n'y a pas eu de pêche spécialisée du crabe. Les pêcheurs de homard ont considéré le crabe comme un embarras parce qu'il nuit à leur pêche et que sa valeur est négligeable.

Contraintes

Il est difficile de pratiquer la pêche directe du crabe parce qu'elle entraîne de très forts taux de prises fortuites de homard. Par conséquent, à ce jour, seuls les pêcheurs de homard font cette pêche. On emploie un casier à homard modifié pour capturer le crabe hors saison. Les essais relatifs à ces casiers ne sont toutefois pas terminés. La transformation du crabe pose également un problème. Les chances de développement de la pêche du crabe au Cap-Breton seront plus grandes si l'on arrive à améliorer les techniques de transformation et à accroître la demande pour ce produit.

Le sébaste

On pêche le sébaste le long de la plate-forme néo-écossaise et dans le golfe du Saint-Laurent. Le tableau 15 (conseils pour 1990) illustre les divers stocks et les prises de 1983 à 1988. Au cours des dernières années, la flottille

canadienne n'a récolté que 50 à 55 % du contingent accordé. Le taux des prises est beaucoup plus élevé pour les stocks adjacents à l'île du Cap-Breton où de 35 à 40 % seulement de la population reste dans l'eau. Le sébaste des divisions 4RST est le stock le plus exploité; on débarque 65 % du TPA de ces divisions.

Contraintes

Les possibilités d'accès aux marchés constituent l'obstacle principal à l'expansion de cette pêche. L'absence de nouveaux marchés et la faiblesse des prix n'a pas encouragé les pêcheurs à déployer des efforts supplémentaires pour pratiquer cette pêche. La taille du poisson exerce aussi une influence sur le marché dans la mesure où la demande est plus forte pour le poisson de grande taille. Les pêcheurs et transformateurs ont manifesté moins d'intérêt pour cette pêche étant donné la forte proportion de poisson de petite taille récolté dans les divisions 4VWX .

Les parasites ont aussi causé des problèmes, moins importants toutefois, aux transformateurs de sébaste. Ces problèmes ont des répercussions sur les frais de manutention et la qualité du produit. Voilà un autre exemple d'une espèce traditionnelle qui n'a pas encore été exploitée au maximum en raison de facteurs économiques et de commercialisation. À mesure que les stocks de morue, d'aiglefin et de goberge diminueront, il est probable que les débarquements de sébaste augmenteront au Cap-Breton.

On aurait pu traiter dans la présente partie de nombreuses autres espèces, dont l'oursin, l'holothurie et les plantes marines. On a effectué un choix d'espèces pertinentes au Cap-Breton compte tenu de leurs possibilités de développement et de l'intérêt qu'elles suscitent auprès de particuliers ou d'organismes.

Très peu d'obstacles sont liés de manière significative aux aspects techniques de la pêche au sébaste. Les problèmes de commercialisation et de faisabilité technique sont les principales contraintes communes à la plupart des espèces sous-utilisées ou non exploitées.

Un document de travail intitulé Underutilized Fisheries Ressources in Atlantic Canada décrit les perspectives de développement de quelque 20 espèces de poisson de fond qui vivent dans les eaux de la région atlantique et dresse la liste d'une douzaine d'autres espèces qui offrent des possibilités.

SIXIÈME PARTIE : CONCLUSIONS

L'économie de l'île du Cap-Breton continuera de reposer dans une large mesure sur l'industrie de la pêche. Peu de possibilités s'offrent aux localités rurales dont la base économique se fonde entièrement sur cette industrie. Malgré les problèmes structurels et cycliques auxquels il a dû faire face, le secteur de la pêche a réussi à survivre au Cap-Breton et à assurer de l'emploi et des revenus là où d'autres industries ont connu l'échec.

Même s'il n'est pas facile d'estimer la proportion des revenus tirés de cette industrie, on peut avancer que 4 383 pêcheurs et 1 803 employés d'usine retirent des revenus qui proviennent de ce secteur.

Étant donné la baisse de la population de poisson de fond sur la plate-forme néo-écossaise et des populations de morue du nord, les débarquements ont diminué au cours des trois dernières années. La décroissance continuera de s'accentuer parce qu'on veillera à prendre des mesures pour reconstituer les stocks. En dépit des réductions récentes, les débarquements sont cependant demeurés supérieurs à ceux de 1985.

On a constaté de sérieuses modifications structurelles dans le secteur de la transformation. En effet, de 1985 à 1989, le nombre d'installations de transformation accréditées est passé de 20 à 40. L'industrie de la transformation se caractérise par la petite taille des entreprises et la disponibilité réduite de la ressource.

On compte également trop de bateaux. Les pêcheurs ont déclaré des prix au débarquement plus faibles; cela pourrait réduire encore davantage les chances de succès financiers de nombreux propriétaires de bateaux.

Même si le secteur de l'aquiculture a connu de nombreux échecs, il offre au Cap-Breton des possibilités de croissance limitées. Il faut renforcer les importantes entreprises déjà en voie de s'implanter et encourager le développement de petites entreprises d'ostréiculture. On pense généralement que la pêche sportive assure des perspectives de croissance dans la mesure où elle peut servir de complément à l'industrie touristique. La mise en valeur des ressources biologiques des rivières et la modernisation de l'infrastructure (hôtels et pavillons) sont susceptibles de fournir une nouvelle base économique aux populations dispersées le long des eaux intérieures.

On pécherait par optimisme en prétendant que la solution au problème de diminution de la ressource réside dans l'exploitation accrue des espèces

sous-utilisées. Cette approche illusoire ne rapporterait que des profits à court terme. L'obstacle majeur, et le plus courant, à l'exploitation de ces espèces reste la commercialisation. Il faut également poursuivre des recherches techniques relatives à la récolte et à la transformation d'un bon nombre d'espèces sous-exploitées.

Compte tenu du contexte général de l'industrie de la pêche dans l'île du Cap-Breton, les organismes et ministères gouvernementaux doivent unir leurs efforts en vue de créer une industrie viable. Par le passé, les activités de développement ont souvent misé sur la valeur de projets isolés qui créaient de l'emploi au détriment des autres membres de l'industrie.

En reconnaissant les problèmes structurels de surcapacité et de surcapitalisation des secteurs de la récolte et de la transformation, les ministères et autres organismes, qui sont aptes à influencer le développement économique, doivent agir de manière ordonnée.

Pour déterminer le rôle de chaque ministère dans la croissance de l'industrie, il faut étudier les problèmes de similitude et de double emploi susceptibles de se poser à la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB), Entreprise Cap-Breton (ECB), Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) et dans le cadre des Programmes d'accord de coopération. Les responsables de la gestion des programmes devraient tenir des ateliers et des réunions régulièrement. Il serait bon de favoriser des rencontres de genre avec les représentants de l'industrie en vue de formuler des programmes et politiques visant à améliorer le contexte de développement de l'industrie.

SEPTIÈME PARTIE: DONNÉES STATISTIQUES

TABLEAU 1

NOMBRE DE DÉCLARANTS QUI TIRENT DES REVENUS DE LA PÊCHE ÎLE DU CAP-BRETON (1981-1987)

ANNÉE	NOMBRE DE DÉCLARANTS	REVENU DES PÊCHEURS (M$)	% DU REVENU TOTAL (%)	PRESTATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE (M$)	% DU REVENU TOTAL (A.-C.)	TOTAL (M$)	REVENU MOYEN ($)
1981	1875	12.1	49	4.5	18.3	24.5	13,066
1982	1950	14.7	50	6.0	20.5	29.2	14,980
1983	2125	16.8	51	7.7	23.4	32.9	15,472
1984	2175	15.4	48	9.1	28.2	32.3	14,860
1985	2150	19.5	51	10.2	26.8	38.1	17,700
1986	2325	27.7	56	12.0	24.4	49.0	21,083
1987	2550	36.5	59	13.5	22.0	61.7	24,190

SOURCE: Statistique Canada, données administratives, exploitation spéciale (1981-1987)

TABLEAU 2

NOMBRE DE PÊCHEURS AU CAP-BRETON, PAR COMTÉ ET CATÉGORIE (1986-1988)

CATEGORIE	1986	1987	1988
COMTÉ D'INVERNESS			
Temps plein (professionels)	273	263	268
Temps partiel	37	43	49
Pêcheurs commerciaux	630	685	710
NOMBRE TOTAL DE PÊCHEURS	940	991	1027
COMTÉ DE RICHMOND			
Temps plein	176	182	196
Temps partiel	256	293	308
NOMBRE TOTAL DE PÊCHEURS	432	475	504
COMTÉ DU CAP-BRETON			
Temps plein	612	650	687
Temps partiel	876	1,183	1,264
NOMBRE TOTAL DE PÊCHEURS	1,488	1,833	1,951
COMTÉ DE VICTORIA			
Temps plein (professionels)	324	334	344
Temps partiel	296	354	364
Pêcheurs commerciaux	176	183	193
NOMBRE TOTAL DE PÊCHEURS	796	871	901
ÎLE DU CAP-BRETON			
Temps plein (professionels)	1,385	1,429	1,495
Temps partiel	1,465	1,873	1,985
Pêcheurs commerciaux	806	868	903
NOMBRE TOTAL DE PÊCHEURS	3,656	4,170	4,383

SOURCE: Sous-sections de la délivrance des permis, Pêches et Océans, Halifax et Moncton.

NOTA: Les permis de pêche à temps plein (Scotia-Fundy) et de pêcheurs professionels (région du Golfe) sont équivalents; le permis de pêche à temps partiel n'est en vigueur que dans la région de Scotia-Fundy; la catégorie commerciale désigne des pêcheurs de la région du Golfe qui utilisent (à temps plein ou partiel) des bateaux de moins de 50 pieds.

TABLEAU 3
PERMIS DE PÊCHE RESTREINTE, PAR CONTÉS
DU CAP-BRETON (1984-1988)

PÊCHE RESTREINTE		INVERNESS	RICHMOND	CAP-BRETON	VICTORIA	TOTAL
POISSON DE FOND	1984	186	87	250	183	706
	1985	182	80	240	175	677
	1986	185	78	251	171	685
	1987	187	72	255	173	687
	1988	191	70	277	169	707
HARENG	1984	241	115	107	65	528
	1985	239	101	111	62	513
	1986	115	103	102	29	349
	1987	113	101	101	29	344
	1988	115	97	105	30	347
MAQUEREAU	1984	185	113	132	97	527
	1985	174	100	127	95	496
	1986	147	102	133	65	447
	1987	147	99	140	64	450
	1988	152	100	147	65	464
SAUMON	1984	16	--	--	8	24
	1985	19	--	--	8	27
	1986	4	-	-	-	4
	1987	1	-	-	-	1
	1988	-	-	-	-	-
THON	1984	20	4	--	1	25
	1985	19	5	1	1	26
	1986	21	5	2	4	32
	1987	20	4	3	4	31
	1988	22	-	-	1	23
HOMARD	1984	257	85	273	252	867
	1985	258	81	273	246	858
	1986	262	79	271	243	855
	1987	258	83	271	234	846
	1988	259	76	273	221	829
PÉTONCLE	1984	10	15	90	24	139
	1985	8	12	83	19	122
	1986	5	13	83	22	123
	1987	9	7	44	15	75
	1988	10	5	51	19	85
CRABE DES NEIGES	1984	50	12	42	76	180
	1985	52	11	40	69	172
	1986	57	11	38	63	169
	1987	60	11	38	59	168
	1988	62	12	34	63	171
CREVETTE	1984	--	1	--	--	1
	1985	--	1	1	--	2
	1986	-	-	2	-	2
	1987	-	-	-	-	-
	1988	-	-	1	-	1
CALMAR	1984	--	--	2	--	2
	1985	--	--	2	--	2
	1986	-	-	3	-	3
	1987	17	-	2	11	30
	1988	52	-	3	30	85
ESPADON	1986	41	21	193	114	369
	1987	45	27	220	126	418
	1988	49	28	237	134	448
TOTAL	1984*	965	432	896	706	2999
	1985*	951	391	878	675	2895
	1986	837	412	1078	711	3038
	1987	857	404	1074	715	3050
	1988	912	388	1128	732	3160

* 1984 La pêche de l'espadon a été interdite en 1984 et 1985.

SOURCE: Sous-sections de la délivrance des permis, Pêches et Océans, Halifax et Moncton.

TABLEAU 4

NOMBRE DE PERMIS ACTIFS[1] ET INACTIFS[2]
DANS LA RÉGION DE SCOTIA-FUNDY, CAP-BRETON (1988)

TYPE DE PERMIS	NOMBRE DE PERMIS DE PÊCHE		
	ACTIF	INACTIF	TOTAL
Palangrier (moins de 35 pieds)	50	239	289
Palangrier (de 35 à 64 pieds)	75	101	176
Engins mobiles (moins de 45 pieds)	35	--	35
Engins mobiles (de 45 à 64 pieds)	25	--	25
TOTAL	185	340	525

[1]Les permis de pêche actifs sont ceux qui ont été utilisés en 1988 par les bateaux qui ont débarqué du poisson de fond dans une proportion atteignant au moins 80% de la valeur au débarquement totale des prises d'un bateau.

[2]Les permis de pêche inactifs sont ceux qui ont été délivrés aux pêcheurs en 1988, mais qui n'ont pas été employés ou ont été remis à des propirétaires de bateau qui n'ont pas débarqué suffisamment de poisson de fond pour répondre aux critères correspondant aux navires actifs tels qu'ils sont définis à des fins statistiques.

SOURCE: Sous-section de la délivrance des permis, Pêches et Océans, Halifax, 1988.

TABLEAU 5

NOMBRE DE BATEAUX DE PÊCHE ENREGISTRÉS PUR L'ÎLE DU CAP-BRETON, PAR COMTÉ (1984-1988)

COMTÉ	1984	1985	1986	1987	1988
Inverness	320	331	345	338	353
Richmond	173	169	162	172	168
Cap-Breton	468	492	525	579	595
Victoria	332	339	345	354	350
TOTAL (ÎLE DU CAP-BRETON)	1,293	1,331	1,377	1,443	1,466

SOURCE: Sous-sections de la délivrance des permis, Pêches et Océans, Halifax et Moncton.

TABLEAU 6

NOMBRE DE BATEAUX DE PÊCHE ENREGISTRÉES POUR L'ÎLE DU CAP-BRETON, SELON LA LONGUEUR LIBRE ET LE COMTÉ (1984-1988)

COMTÉ/ANNÉE		LONGUEUR LIBRE (pieds)									
		0-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-99	100 +	TOTAL
INVERNESS	1984	245	47	28	--	--	--	--	--	--	320
	1985	240	47	33	1	5	3	2	--	--	331
	1986	242	47	41	1	8	3	3	-	-	345
	1987	232	53	39	1	8	3	2	-	-	338
	1988	231	58	49	1	6	3	4	-	1	353
RICHMOND	1984	137	19	11	--	--	--	--	--	6	173
	1985	136	18	9	--	--	--	--	--	6	169
	1986	132	15	10	-	-	-	-	-	5	162
	1987	139	16	12	-	-	-	-	-	5	172
	1988	134	18	11	-	-	-	-	-	5	168
CAP-BRETON	1984	297	91	58	--	5	--	7	1	9	468
	1985	316	98	55	1	4	--	9	--	9	492
	1986	341	104	60	1	4	-	7	-	8	525
	1987	377	117	68	1	3	-	7	-	6	579
	1988	383	124	69	3	3	1	7	-	5	595
VICTORIA	1984	270	34	27	--	1	--	--	--	--	332
	1985	277	36	25	--	1	--	--	--	--	339
	1986	281	38	26	-	-	-	-	-	-	345
	1987	287	43	24	-	-	-	-	-	-	354
	1988	288	38	24	-	-	-	-	-	-	350
ÎLE DU CAP-BRETON	1984	949	191	124	--	6	--	7	1	15	1,293
	1985	969	199	122	2	10	3	11	--	15	1,331
	1986	996	204	137	2	12	3	10	-	13	1,377
	1987	1,035	229	143	2	11	3	9	-	11	1,443
	1988	1,036	238	153	4	9	4	11	-	11	1,466

SOURCE: Sous-sections de la délivrance des permis, Pêches et Océans, Halifax et Moncton.

TABLEAU 7

NOMBRE D'ACHETEURS DE POISSON,
PAR COMTÉ DU CAP-BRETON (1988)

COMTÉ	POISSON DE FOND	HOMARD	HARENG	PÉTONCLE	AUTRES ESPÈCES	TOTAL *
INVERNESS	14	9	7	1	9	16
RICHMOND	9	7	3	2	8	16
CAP-BRETON	66	23	8	12	19	84
VICTORIA	9	16	4	-	9	18
TOTAL ÎLE DU CAP-BRETON	77	38	17	16	35	101

* Le nombre total d'acheteurs dans chaque comté n'est pas forcément égal au nombre total par espèces achetées parce que certains acheteurs peuvent se procurer un permis pour plusieurs espèces.

SOURCE: Sous-sections de la statistiques, Pêches et Océans, Halifax et Moncton.

TABLEAU 8

POURCENTAGE DES DÉBARQUEMENTS DE POISSON DE FOND,
SELON LES COMTÉS, ACHETÉS PAR LES ACHETEURS PRINCIPAUX* (1988)

		ACHATS		% DES DÉBARQUEMENTS TOTAUX DE POISSON DE FOND	
ACHETEUR	COMTÉ	VOLUME KG	VALEUR $	VOLUME %	VALEUR %
VINGT ACHETEURS AU TOTAL	INVERNESS	11,065,029	5,172,919	83.3	89.3
	RICHMOND	12,394,166	4,471,173	97.2	94.3
	CAP-BRETON	36,398,825	20,053,902	85.7	82.7
	VICTORIA	2,223,493	1,474,149	49.5	48.9
	TOTAL - ÎLE DU CAP-BRETON	62,081,513	31,172,143	85.1	82.5

* Un acheteur principal est celui qui fait des achats minimum de 1 000 000 $ de toutes les espèces.

SOURCE: Sous-sections de la statistique, Pêches et Océans, Halifax et Moncton.

TABLEAU 9

PART DES DÉBARQUEMENTS PROVINCIAUX ATTRIBUABLES AUX PÊCHEURS DU CAP-BRETON (1984-1988)

Année	Quantité totale (%)	Valeur (%)	Quantité de poisson de fond (%)
1984	23.2	17.6	26.0
1985	18.5	16.1	25.0
1986	21.3	17.6	29.1
1987	19.6	18.6	21.9
1988	17.7	18.7	28.0

SOURCE: Sous-sections de la statistique, Pêches et Océans, Halifax et Moncton

TABLEAU 10

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION ACCRÉDITÉS, PAR COMTÉ DU CAP-BRETON (1980-1989)

COMTÉ	1980	1983	AVR.84	SEPT 84	MAR.85	AOÛT85	DEC.86	NOV.87	NOV.88	OCT.89
INVERNESS	2	3	3	4	4	4	4	5	7	7
RICHMOND	2	2	2	2	2	2	3	5	5	5
CAP-BRETON	12	11	11	11	12	14	17	18	20	22
VICTORIA	3	2	2	2	2	1	3	4	6	6
ÎLE DU CAP-BRETON	19	18	18	20	20	21	27	32	38	40

SOURCE: Enquête sur la capacité des usines (1980), Direction de l'économique, Pêches et Océans, Halifax.

Mise à jour de l'enquête sur la capacité des usines, Direction de l'économique, Pêches et Océans, Halifax et Moncton.

Liste des établissements de pêche accrédités, régions de Scotia-Fundy et du Golfe (1984-1986).

Liste des établissements de pêche accrédités, régions de Scotia-Fundy et du Golfe (1985-1988).

TABLEAU 11

PRISES ET VALEURS AU DÉBARQUEMENT, SELON LES ESPÈCES PRINCIPALES' AU CAP-BRETON (1984-1988)

Quantité (Q) en tonnes -- Valeur (V) en milliers de dollars

CATÉGORIE D'ESPÈCES	1984		1985		1986		1987		1988*	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Poisson de fond	72,854	24,758	73,597	30,042	85,570	46,086	81,910	60,294	72,963	37,786
Espèces pélagiques et estuariennes	9,476	2,239	7,426	1,627	7,115	1,620	5,193	1,586	7,049	1,890
Mollusques et crustacés	7,598	19,898	5,189	20,192	6,225	26,802	7,452	35,576	12,092	42,226
Autres	10	11	6	13	6	13	-	-	1	4
TOTAL	89,938	46,906	86,218	51,874	98,916	74,521	94,555	97,456	92,105	81,906

*Chiffres préliminaires

SOURCE: Sous-sections de la statistique, Pêches et Océans, Halifax et Moncton.

TABLEAU 12

PRISES ET VALEURS AU DÉBARQUEMENT PAR ESPÈCES PRINCIPALES ET COMTÉS DU CAP-BRETON (1984-1988)

Quantité (Q) en tonnes -- Valeur (V) en milliers de dollars

CATÉGORIE D'ESPÈCES	1984		1985		1986		1987		1988*	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
INVERNESS										
Poisson de fond	12,522	4,425	11,469	4,940	14,211	7,980	13,040	10,433	13,278	5,795
Espèces pélagiques et estuariennes	1,524	334	641	185	909	367	350	144	410	146
Mollusques et crustacés	2,577	6,179	2,850	7,440	3,079	9,424	2,774	11,486	3,202	13,188
Autres	3	2	--	--	-	-	-	-	-	-
TOTAL	16,626	10,940	14,960	12,565	18,199	17,771	16,164	22,063	16,890	19,129
RICHMOND										
Poisson de fond	13,127	3,795	13,505	4,169	13,345	4,782	12,476	5,100	12,746	4,740
Espèces pélagiques et estuariennes	359	88	595	184	371	122	599	250	736	265
Mollusques et crustacés	184	922	225	1,343	285	1,785	370	2,559	370	2,113
Autres	--	--	1	1	--	--	--	--	--	--
TOTAL	13,670	4,805	14,326	5,697	14,001	6,689	13,445	7,909	13,852	7,118
CAP-BRETON										
Poisson de fond	43,799	15,174	44,881	19,012	53,799	30,048	51,302	39,508	42,451	24,235
Espèces pélagiques et estuariennes	5,015	776	3,935	657	4,629	749	2,999	754	3,634	618
Mollusques et crustacés	3,677	8,922	1,148	6,616	1,623	9,157	3,057	14,054	7,009	18,718
Autres	7	9	5	12	5	11	-	-	1	4
TOTAL	52,498	24,881	49,969	26,297	60,056	39,965	57,358	54,316	53,095	43,575
VICTORIA										
Poisson de fond	3,406	1,363	3,742	1,921	4,215	3,276	5,092	5,253	4,488	3,016
Espèces pélagiques et estuariennes	2,578	1,041	2,255	601	1,206	382	1,245	438	2,269	861
Mollusques et crustacés	1,160	3,875	966	4,793	1,238	6,436	1,251	7,477	1,511	8,207
Autres	--	--	--	--	1	2	--	--	--	--
TOTAL	7,144	6,279	6,963	7,315	6,660	10,096	7,588	13,168	8,268	12,084

*Chiffres préliminaires

SOURCE: Sous-sections de la statistiques, Pêches et Océans, Halifax et Moncton

TABLEAU 13

PRISES ET VALEUR AU DÉBARQUEMENT DU POISSON DE FOND ET DES AUTRES ESPÈCES -- NOUVELLE-ÉCOSSE (1984-1988)

Quantité (Q) en tonnes -- Valeur (V) en milliers de dollars

CATÉGORIE D'ESPÈCE	1984		1985		1986		1987		1988*	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
POISSON DE FOND										
Scotia-Fundy	254,248	109,191	273,713	133,059	277,249	170,822	259,229	219,359	245,671	157,679
Golfe	15,660	5,543	14,261	6,106	16,610	9,359	15,830	12,694	15,175	6,957
TOTAL (N.-É.)	269,908	114,734	287,974	139,165	293,859	180,181	275,059	232,053	260,846	164,636
TOUTES LES ESPÈCES										
Scotia-Fundy	378,009	243,388	438,423	293,398	432,183	387,024	460,389	477,580	486,820	395,872
Golfe	24,781	21,899	27,770	27,885	30,609	35,736	33,041	46,614	32,783	41,765
TOTAL (N.-É.)	402,790	265,287	466,193	321,283	462,792	422,760	493,430	524,194	519,603	437,637

*Chiffres préliminaires

SOURCE: Sous-sections de la statistique, Pêches et Océans, Halifax et Moncton

TABLEAU 14

DÉBARQUEMENTS AU CAP-BRETON SELON LE TYPE D'ACHETEUR
(1985-1988)

ANNÉE	Acheteurs locaux	Achats des acheteurs locaux	% des débarquements vendus aux acheteurs locaux	Acheteurs de l'extérieur du C.-B.
1985	28	76,100 mt	85%	36
1986	33	82,713 mt	87%	50
1987	40	76,000 mt	83%	62
1988	35	74,014 mt	86%	66

Les quantités et taux de débarquement ne comprennent pas les débarquements dont on ne connaît pas les acheteurs; ces chiffres ne peuvent donc se comparer au total des débarquements.

TABLEAU 15

TOTAL DES PRISES ET DE LA VALEUR AU DÉBARQUEMENT, PAR COMTÉ DU CAP-BRETON, ET COMPARAISON AVEC LA N.-É.

Quantité (Q) en tonnes - - Valeur (V) en milliers de dollars

Année		Inverness	Richmond	Cap-Breton	Victoria	CAP-BRETON TOTAL	N.-É. TOTAL
1984	Q	16,626	13,670	52,498	7,144	89,938	402,790
	V	10,940	4,805	24,881	6,279	46,906	265,287
1985	Q	14,960	14,326	49,969	6,963	86,218	466,193
	V	12,565	5,697	26,297	7,315	51,874	321,283
1986	Q	18,199	14,001	60,056	6,660	98,916	462,794
	V	17,771	6,689	39,965	10,096	74,521	422,757
1987	Q	16,164	13,445	57,358	7,588	94,555	493,428
	V	22,063	7,909	54,316	13,168	97,456	524,192
1988*	Q	16,890	13,852	53,095	8,268	92,105	519,603
	V	19,129	7,118	43,575	12,084	81,906	437,637

*Chiffres préliminaires

SOURCE: Sous-sections de la statistiques, Pêches et Océans, Halifax et Moncton.

TABLEAU 16
SOMMAIRE DES PRISES (1983–1988)
ET TPA RÉCENTS (1983–1990)

Stock		Prises nominales ('000 t.)						TPA ('000 t.)							
		1983	1984	1985	1986[a]	1987[a]	1988[a]	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
MORUE															
	2GH	2	2	1	1	+	0.4	20	20	20	20	20	20	20	20
	4RS3Pn	106	104	88	80	66	48	100	100	100	92.1	80.3	73.9[i]	76.5	58
	4TVn(J–A)	61	55	62	63	51	52	62	67	67	60	45.2	54	54	53
	4Vn(M–D)	9	10	13	12	10	9	14	14	12	12	9	7.5	7.5	7.5
	4VsW	52	53	57	51	45	37	64	55	55	48	44	38	35.2	35.2
	4X	29	25	21	20	19	19	30	30	30	20	17.5	14	12.5	12
	5ZJm[e]	21	18	17	15	17	20	45	45	25[b]	11[b]	12.5[b]	12.5[b]	8[b]	?
AIGLEFIN															
	4TVW	9	8	11	17	4	4.5	19	15	15	17	–	–	6.7	6
	4X	25	20	15	15	14	11	32	32	15	15	15	12.4	4.6	4.6
	5ZJm[e]	7.7	6.6	5.2	5.6	6.1	5.7	28	20	5.1[b]	5.1[b]	8.3[b]	8.3[b]	8.3	?
GOBERGE															
	4WX+5Zc[e]	33	33	43	43	45	42	45	53	42[i]	40[i]	43[i]	43[i]	43[i]	38
SÉBASTE															
	2+3K	15	24	29	27	18	7	35	35	35	35	35	35	35	35
	3O	7	10	8	10	13	9	20	20	20	20	20	14	14	14
	3P	6	4	4	7	6	9	18	18	18	18	18	15	15	10
	4RST	25	35	28	33	34	36	31	50.6	50.6	55.6	50	56	57	57
	4VWX	13	10	14	13	24	18	30	30	30	30	30	30	30	30
PLIE AMÉRICAINE															
	2+3K	2	1	1	3	1	1	10	10	10	10	10	10	10	10
	3Ps	2	3	4	4.5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	4
	4T[d]	6	10	10	7	8	6.7	10	10	10	10	10	10	10	10
PLIE GRISE															
	2J3KL	3	5	3	4	4	4	8	8	8	8	6	5	5	4
	3Ps	+	1	1	1	1	0.3	3	3	3	3	3	1	1	1
	4RS	1	1	1	1	1	1.1	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
FLÉTAN DE L'ATLANTIQUE															
	3NOPs+4VWX+5Zc	2.3	3.1	4.0	3.3	2	2.1	–	–	–	–	–	3.2	3.2	3.2
	4RST	+	+	+	+	+	0.3	–	–	–	–	–	0.3	0.3	0.3
FLÉTAN DU GROËNLAND															
	4RST	1	2	2	7	11	7.5	5	5	5	5	8.7	10.5	10.5	10.5
POISSON PLAT															
	4VWX	10	11	8	7	9	7	14	14	14	14	14	14	14	14
MERLUCHE															
	4T	7	7	6	5	6	3.8	12	12	12	12	9.4	5.5	5.5	5.5
ARGENTINE															
	4VWX	1	+	+	+	+	0.4	[c]	10	10	10	10	10	10	10

[a] Statistiques provisoires.
[b] Contingent canadien uniquement.
[c] Pas de TPA, mais on a accordé un contingent de 3 100 tonnes au Japon
[d] Plie américaine, et 90% des espèces désignées comme "poisson plat non spécifié".
[e] Prises et conseils destinés aux nouvelles sous-sections de gestion.
[f] Les contingents canadiens concernent la division 5Z.
[g] La règle de 50% s'applique.
[h] Les contingents canadiens pour la SA5.
[i] Les contingents canadiens pour les divisions 4WX et SA5 jusqu'en 1989.
[j] 5 000 (division 3K); 5 000 (division SA2).
[k] Prises par mesure de précaution.
– Impossible de donner des conseils parce que les renseignements sont insuffisants (voir texte)

TABLEAU 17

PRODUCTION AQUICOLE DANS L'ÎLE DU CAP-BRETON

Le tableau ci-dessous dresse la liste des résultats de la production aquicole de toutes les entreprises du Cap-Breton en 1988.

ESPÈCES	Quantité (t)	Valeur ($)
Huître	112	90,555
Moule	27	49,850
Saumon de l'Atlantique	0.2	2,500
Truite arc-en-ciel	118	763,177

SOURCE: Ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse.

TABLEAU 18

NOMBRE D'ENTREPRISES AQUICOLES, PAR TYPE, ET LOCALITÉS OÙ ELLES EXERCENT LEUR ACTIVITÉ AU CAP-BRETON (1988)

LOCALITÉS	NOMBRE ET TYPE D'ENTREPRISES				
	MOULE	HUÎTRE	SAUMON	TRUITE	TOTAL
Sydney Mines (Cap-Breton)	1			1*	
Glace Bay (Cap-Breton)			1	1	
Petit-de-Grat (Richmond)	1		1	1	
Margaree Forsk (Inverness)				1	
Baddeck (Victoria)	1		1	1	
Dominion (Cap-Breton)	1				
Dingwall (Victoria)*	2				
River Bourgeois (Richmond)	1				
West Bay (Inverness)	1				
New Haven (Victoria)	1				
Orangedale (Inverness)*	2	2			
Martinique (Richmond)	1				
Englishtown (Victoria)*	1		1*	1*	
Louisdale (Richmond)*	2				
Cleveland (Richmond)	1				
St. Peters (Richmond)			1	1	
River Denys (Inverness)		1			
Port Hastings (Inverness)	1				

* Ces entreprises viennent de fermer leurs portes.

SOURCE: Ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse.

TABLEAU 19

ÉTAT DES RÉSULTATS D'UNE ENTREPRISE HYPOTHÉTIQUE D'ÉLEVAGE DE SALMONIDÉS DANS DES CAGES EN MER (PRIX DE LA LIVRE DE SAUMON: 4 $) ($ de 1987)

	ANNÉE									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Revenus(1)	0	537,600	537,600	806,400	806,400	806,400	806,400	806,400	806,400	806,400
Dépenses totales	235,994	413,329	577,159	629,228	633,008	632,228	632,843	629,228	632,843	632,228
Intérêts(2)	81,900	56,238	26,983	19,138	10,195	0	0	0	0	0
Profits avant impôt	(317,894)	68,034	(66,541)	158,033	163,197	174,172	173,557	177,172	173,557	174,172
Impôt sur le revenu (3)	(143,052)	30,615	(29,944)	71,115	73,439	78,377	78,101	79,727	78,101	78,377
Impôt sur le revenu à payer	0	0	0	0	2,173	78,377	78,101	79,727	78,101	78,377
Revenu net	(317,894)	68,034	(66,541)	158,033	161,024	95,794	95,456	97,444	95,456	95,794

(1) Calcul effectué à partir du nombre de saumoneaux d'élevage de l'année précédente, multiplié par un taux de survie de 84%, un poids moyen de 9 livres au moment de la récolte et un prix moyen de 4 $ la livre.

(2) Taux d'intérêt annuel sur les prêts fixé à 14%.

(3) Taux de l'impôt sur le revenu établi à 45% des profits nets avant impôt.

SOURCE: Fiander-Good Associates, 1988.

TABLEAU 20

ÉTAT DES RÉSULTATS D'UNE ENTREPRISE HYPOTHÉTIQUE D'ÉLEVAGE DE SALMONIDÉS DANS DES CAGES EN MER (PRIX DE LA LIVRE DE SAUMON: 6,60 $) ($ de 1987)

	ANNÉE									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Revenus(1)	0	887,040	887,040	1,330,560	1,330,560	1,330,560	1,330,560	1,330,560	1,330,560	1,330,560
Dépenses totales	235,994	416,823	580,653	634,470	638,250	637,470	638,085	634,470	638,085	637,470
Intérêts (2)	81,990	56,238	26,983	19,138	10,195	0	0	0	0	0
Profits avant impôt	(317,894)	413,979	279,404	676,952	682,115	693,090	692,475	696,090	692,475	693,090
Impôt sur le revenu (3)	(143,052)	186,291	125,732	304,628	306,952	311,891	311,614	313,241	311,614	311,891
Impôot sur le revenu à payer	0	43,238	125,732	304,628	306,952	311,891	311,614	313,241	311,614	311,891
Revenu net	(317,894)	370,741	153,672	372,324	375,163	381,200	380,861	382,850	380,861	381,200

(1) Calcul effectué à partir du nombre de saumoneaux d'élevage de l'année précédente, multiplié par un taux de survie de 84%, un poids moyen de 8 livres au moment de la récolte et un prix moyen de 6,60 $ la livre.

(2) Taux d'intérêt annuel sur les prêts fixé à 14%.

(3) Taux de l'impôt sur le revenu établi à 45% des profits nets avant impôt.

SOURCE: Fiander-Good Associates, 1988.

TABLEAU 21

NOMBRE DE PERMIS DE PÊCHE À LA LIGNE VENDU AU CAP-BRETON, PAR COMTÉ (1984-85 et 1988-89)

COMTÉ	NOMBRE DE PERMIS DE PÊCHE À LA LIGNE					
	1984-85			1988-89		
	Résidents	Non-Résidents	Total	Résidents	Non-Résidents	Total
Inverness	3,102	464	3,566	2,302	216	2,518
Richmond	1,126	32	1,158	1,037	26	1,063
Cap-Breton	10,767	137	10,904	9,118	87	9,205
Victoria	788	92	880	642	50	692
TOTAL ÎLE DU CAP-BRETON	15,783	725	16,508	13,099	379	13,478

SOURCE: Division de la faune, ministère des terres et forêts, province de la Nouvelle-Écosse, Kentville, N.-É.

TABLEAU 22

PRISES DE SAUMON À LA LIGNE DANS LES RIVIÈRES DU CAP-BRETON (1984-88)

Rivière	1984		1985		1986		1987		1988	
	No. de pêcheurs	Prises[1]	No. de pêcheurs	Prises[1]	No. de pêcheurs[2]	Prises[1,2]	No. de pêcheurs	Prises[1]	No. de pêcheurs	Prises[1]
Aconi Brook	5	15	1	0	2	2	1	0	3	7
Baddeck	60	53	34	19	68	165	90	166	86	220
Barachois	7	3	5	3	7	22	17	57	15	20
Catalone	90	129	86	94	89	153	91	139	95	173
Cheticamp[3]	N/A	82	N/A	101	34	54	37	67	28	47
Clyburne	1	1	2	2	6	8	8	20	3	5
Framboise	81	205	90	191	77	133	78	120	62	167
Gaspereau	6	3	1	0	5	1	6	0	2	1
Gerratt	5	4	3	7	2	3	6	7	1	0
Grand	268	436	312	675	326	554	262	449	277	443
Indian Brook	9	20	0	0	9	25	11	32	11	21
Ingonish	2	17	0	0	0	0	6	37	2	34
Inhabitants	25	96	28	137	31	278	36	198	34	265
Little Lorraine	0	0	0	0	1	0	0	0	2	2
Lorraine Brook	22	30	29	57	18	27	15	36	20	44
Mabou	1	0	0	0	3	22	1	0	1	0
Margaree	680	548	793	1727	1131	3420	1441	2834	1455	2934
Marie Joseph	12	5	15	43	17	17	12	18	11	24
Middle (Vict.)	83	112	39	50	76	152	114	174	131	200
Mira	10	8	14	8	15	4	14	6	16	38
North (Vict.)	162	220	170	588	298	1245	263	772	202	699
North Aspy	3	1	2	1	6	30	12	43	21	93
River Bennett	0	0	0	0	1	5	0	0	0	0
River Deny's	1	0	1	0	1	0	0	0	2	18
River Tilliard	21	19	21	30	22	38	26	91	26	33
Saint Esprit	8	3	7	17	3	0	4	2	6	20
Salmon (C.-B.)	86	58	76	57	79	61	72	51	70	56
Skye	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Sydney	0	0	2	0	3	3	4	13	0	0
TOTAL	1650	2068	1732	3807	2330	6422	2627	5332	2582	5564

[1]Prises incluant le poisson gardé et le poisson relâché.
[2]Statistiques de Cheticamp reçues du personnel de Environnement Canada

SOURCE: Unité des projets spéciaux, Division de la pêche anadrome et d'eau douce, Pêches et Océans, Halifax.

TABLEAU 23

NOMBRE D'USINES D'APPRÊTAGE DE POISSON ET LEURS EMPLOYÉS[a] AU CAP-BRETON, POUR LES ANNÉES DÉSIGNÉES

	1980				1983			
		EMPLOYÉS				EMPLOYÉS		
	USINES	MASCULINS	FÉMININS	TOTAL	USINES	MASCULINS	FÉMININS	TOTAL
CAPE BRETON ISLAND	19	1,232	1,085	2,317	18	744	843	1,587

	1985/86				1989			
		EMPLOYÉS				EMPLOYÉS		
	USINES	MASCULINS	FÉMININS	TOTAL	USINES	MASCULINS	FÉMININS	TOTAL
CAPE BRETON ISLAND	27	977	877	1,854	40	916*	887*	1,803*

*À l'exclusion de 6 usines pour lesquelles l'information n'était pas disponnible.

[a]Nombre d'employés habituel pour un quart de travail normal.

SOURCE: Étude de capacité d'apprêtage (1980) et mises à jour (1983), (1985/86) et (1989), directions économiques, Pêches et Océans, Halifax et Moncton.

TABLEAU 24

VALEUR D'INVESTISSEMENT APPROXIMATIVE D'USINES D'APPRÊTAGE AU CAP-BRETON POUR LES ANNÉES DÉSIGNÉES

ANNÉE	NOMBRE D'USINES	VALEUR D'INVESTISSEMENT APPROXIMATIVE
1985/86	18	$ 21,110,000
1989	23*	$ 28,854,500

* 23 rapportées sur 40.

SOURCE: Compilé par Co-fish Consultants Ltd. Capacité des usines et valeurs d'investissement, (1986) et mises à jour jusqu'en 1989 lorsque c'était possible.

TABLEAU 25

CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIÉ DES USINES D'APPRÊTAGE LICENCIÉES AU CAP-BRETON POUR LES ANNÉES DÉSIGNÉES

CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIÉ								
	NOMBRE D'USINES				CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE (t.)			
	1980	1983	1985/86	1989	1980	1983	1985/86	1989
0°F à -15°F ou plus froid	12	13	9	19	3,068	3,151	2,629	4,191

*SOURCE: Étude de capacité d'usine (1980) et mises à jour (1983), (1985/86) et (1989), directions économiques, Pêches et Océans, Halifax et Moncton.